



Plan Local d'Urbanisme

Commune de RIVESALTES

Orientations d'Aménagement

**DUP emportant mise en
compatibilité du PLU n°1**

Historique :

PLU approuvé le 09.12.2009

Modification n°1 le 17.06.2011

Modification simplifiée n°1 le 30.03.2012

Modification simplifiée n°2 le 27.03.2013

1ère et 3ème Révision Simplifiée le 18.09.2013

Modification n°2 le 29.07.2015

Révision Simplifiée le 19.09.2016

Modification simplifiée n°3 le 29.09.2019

Modification n°3 le 27.02.2023

Orientations générales

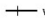


état initial

les entités paysagères

- | | | | |
|---|-------------------------|---|---|
|  | le coeur historique |  | le camp Joffre |
|  | les extensions urbaines |  | la plaine alluviale de l'Agly |
|  | les zones d'activités |  | le Crest viticole |
|  | l'aéroport |  | les terrasses viticoles de La Llabanère |
| | |  | le terroir mixte du Pont Moll |
| | |  | le terroir mixte du Pla Petit |

-  limite communale
- hydrographie**
-  fleuve l'agly

Infrastructures de communication

-  voie ferrée
-  voies principales
-  carrefour routier du Mas de la Garrigue

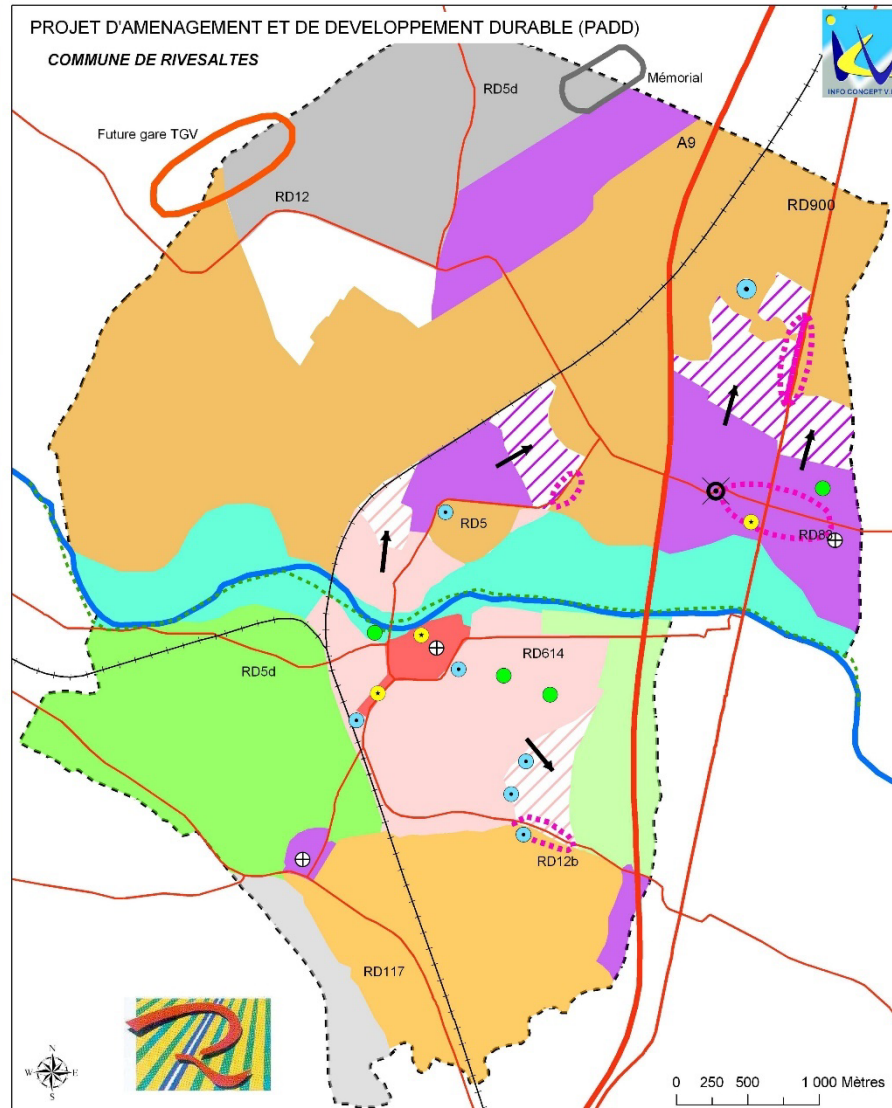
Orientations

développement économique et urbain

- | | | | |
|---|------------------------------------|---|----------------------------------|
|  | extension des pôles économiques |  | pôles d'équilibre |
|  | zone future d'habitat mixte |  | pôle d'intérêt patrimonial |
|  | reflexion sur les entrées de ville |  | pôle d'équipement et de services |
|  | flèche d'intention |  | pôle commercial |
|  | projet de voie verte |  | pôle sportif et de loisirs |

Info Concept Pôle urbanisme

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) COMMUNE DE RIVESALTES



Volet n°1



Assurer le renouvellement et le développement urbain avec une volonté de cohésion sociale, de mixité des fonctions et de maîtrise des déplacements





Volet n°2

*Se positionner en pôle d'équilibre
économique du Rivesaltais et en contrepoids
du Sud-Perpignanais*

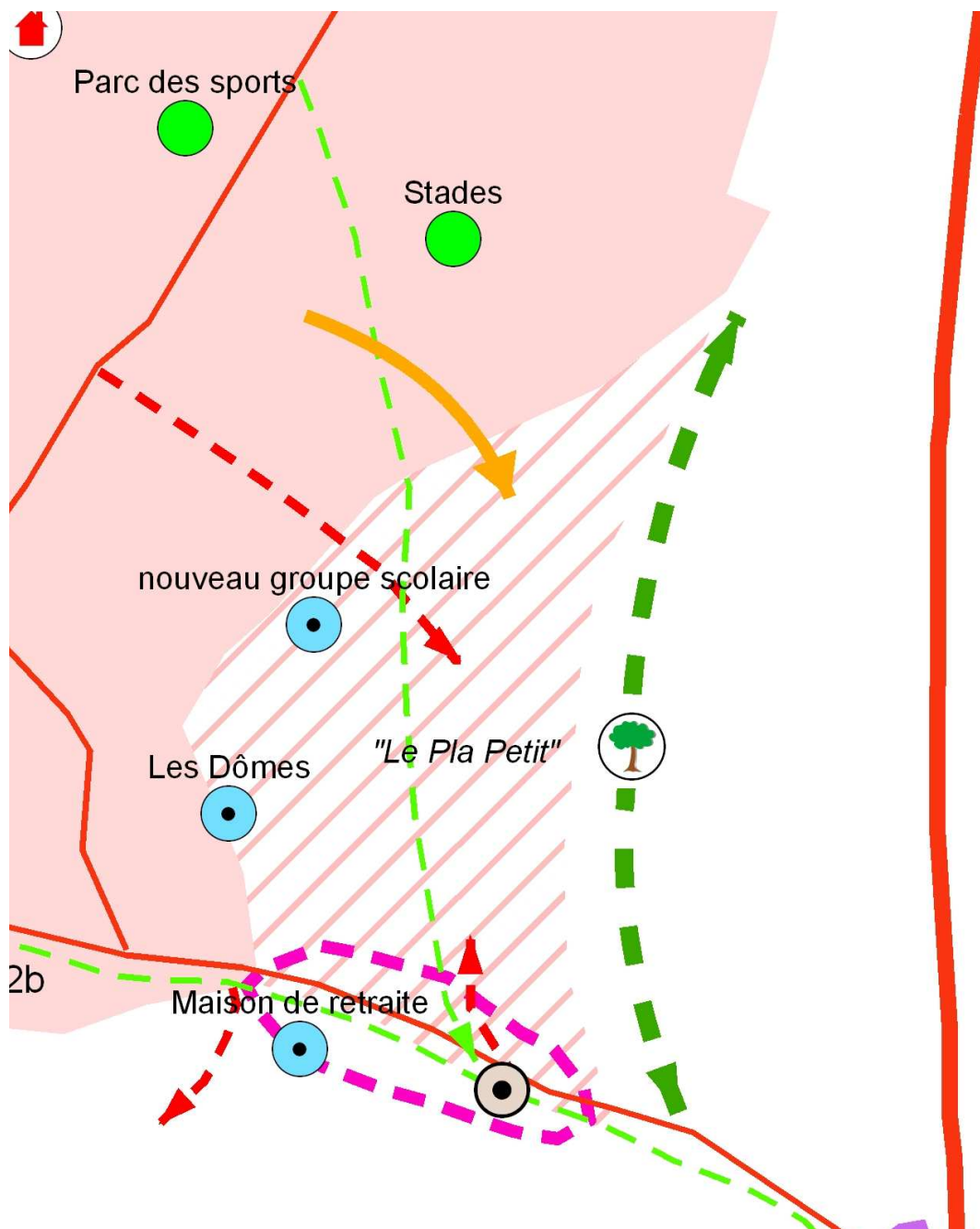


Volet n°3



*Préserver et valoriser le terroir agricole,
capital paysager et identitaire du Rivesaltais*





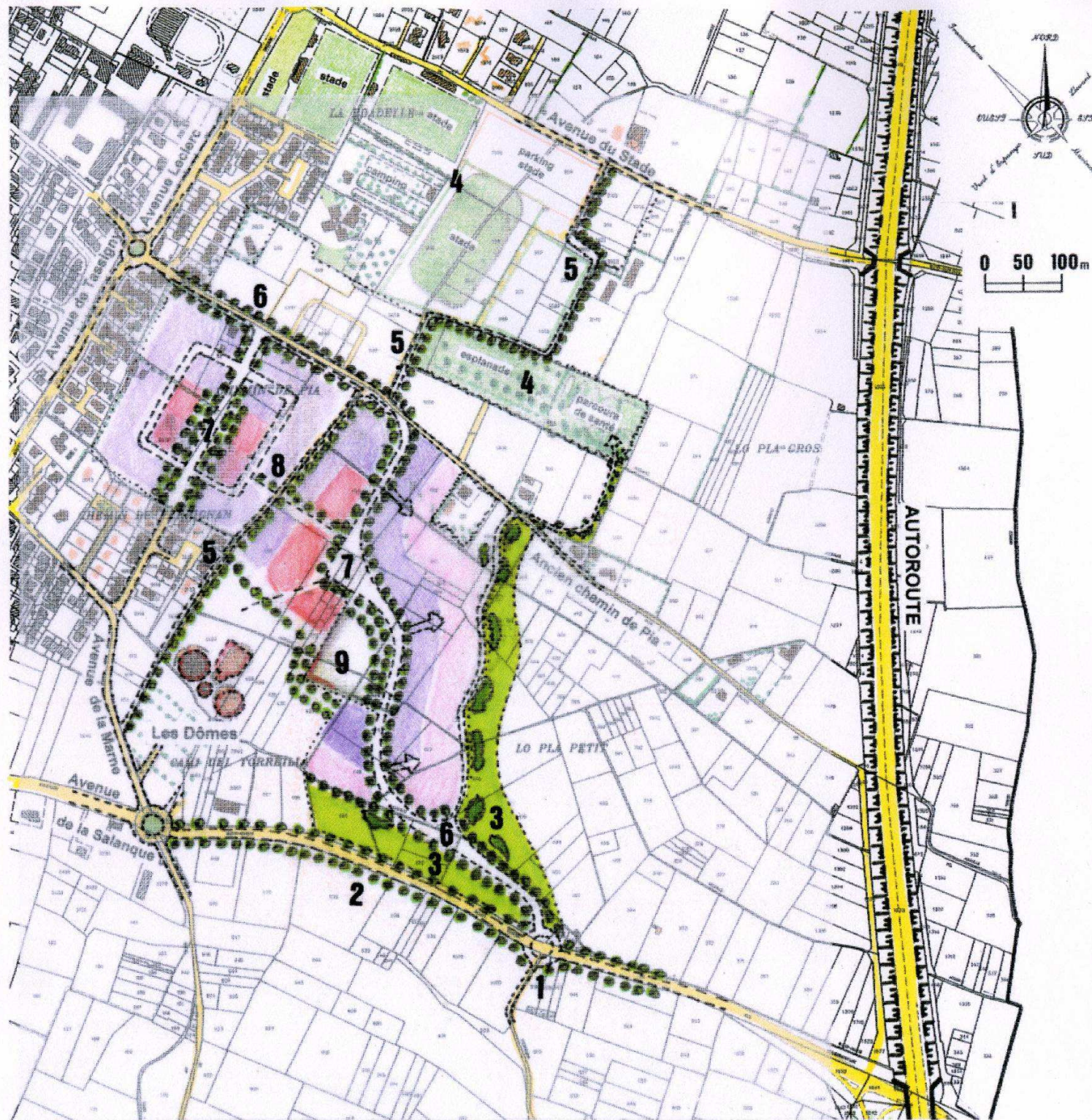
Secteur du Pla Petit

Orientations générales





*Secteur du Pla
Petit
Etat des lieux*



Secteur du Pla Petit

Orientations d'aménagement

COMMUNE DE RIVESALTES

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

VOLET PAYSAGER

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'HABITAT
« LO PLA PETIT »

SCHEMA D'ORGANISATION – Plan éch. 1/5 000^e

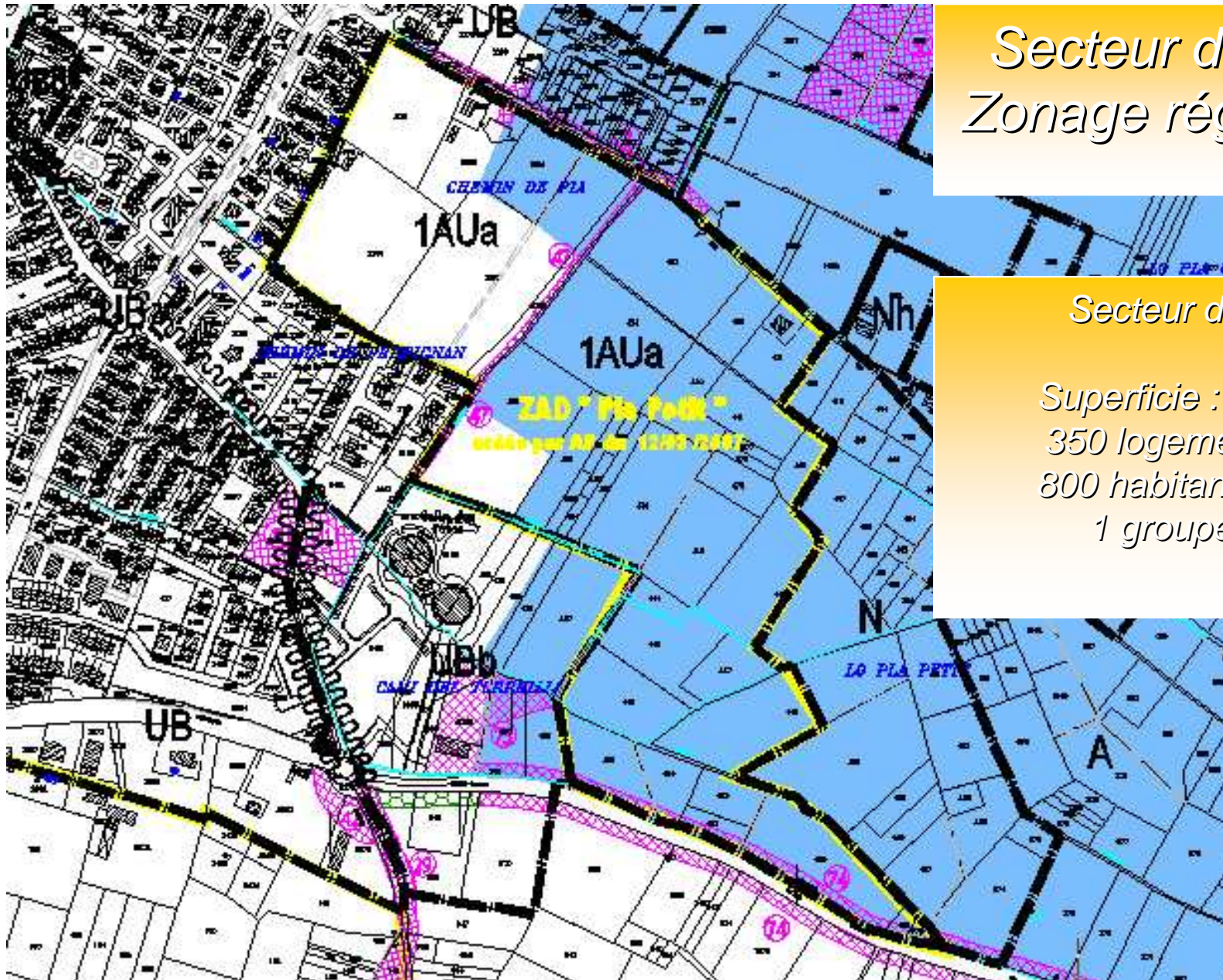
Jean-Marie GARCIA Paysagiste - 1, esplanade de la Bastide 66100 Perpignan
Tél. 04 68 67 57 07 – Fax 04 68 50 97 49

- 1 - Projet carrefour d'accès au futur quartier
- 2 - Aménagement paysager – Entrée de Ville (dont prolongement piste cyclable)
- 3 - Principe bassin de rétention paysager (large « glacis vert » en lisières Est et Sud)
- 4 - Complexe sportif et ludique Nord
- 5 - Piste cyclable
- 6 - Voie structurante (dont réaménagement chemin de Pia)
- 7 - Place
- 8 - Liaison piétonne
- 9 - Projet groupe scolaire en transition avec Les Dômes

PRINCIPE DU BATI :

Densité forte
 moyenne
 faible

Secteur du Pla Petit Zonage réglementaire



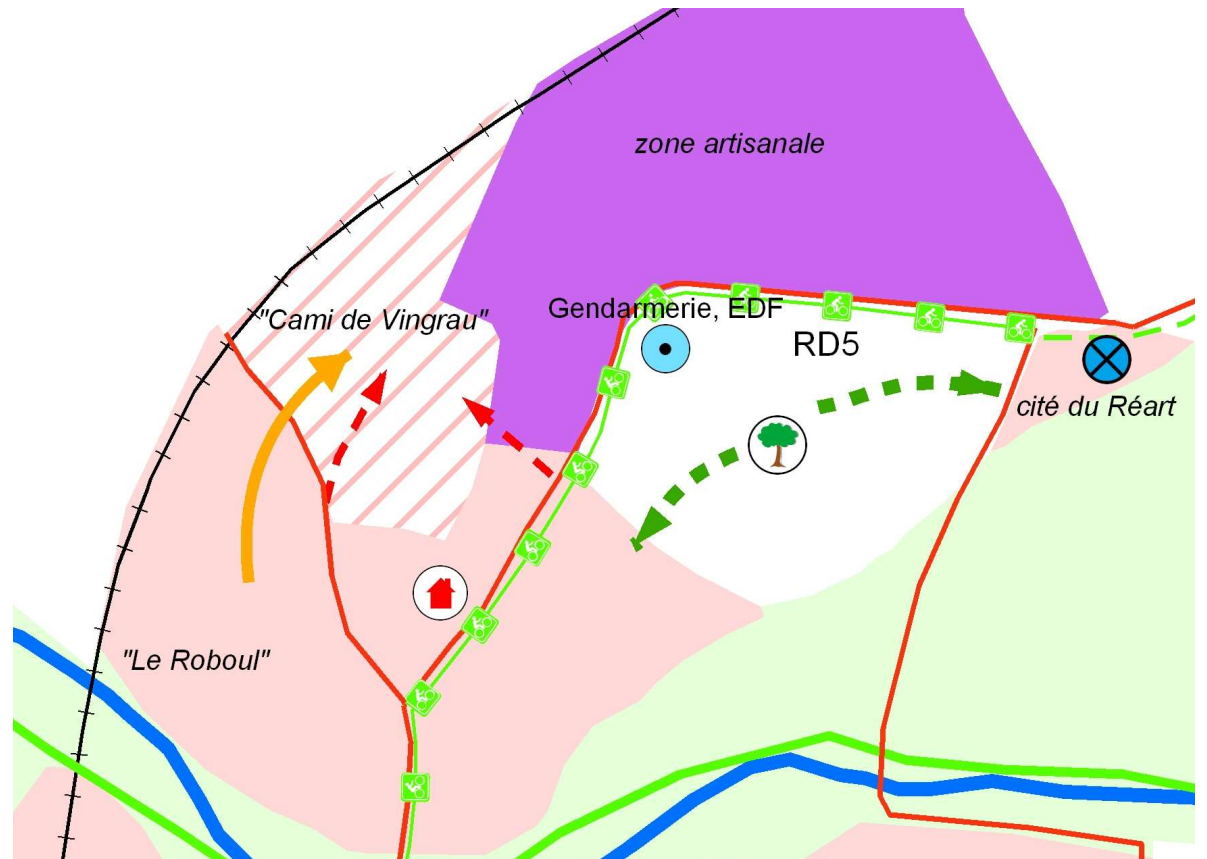
Secteur du Pla Petit

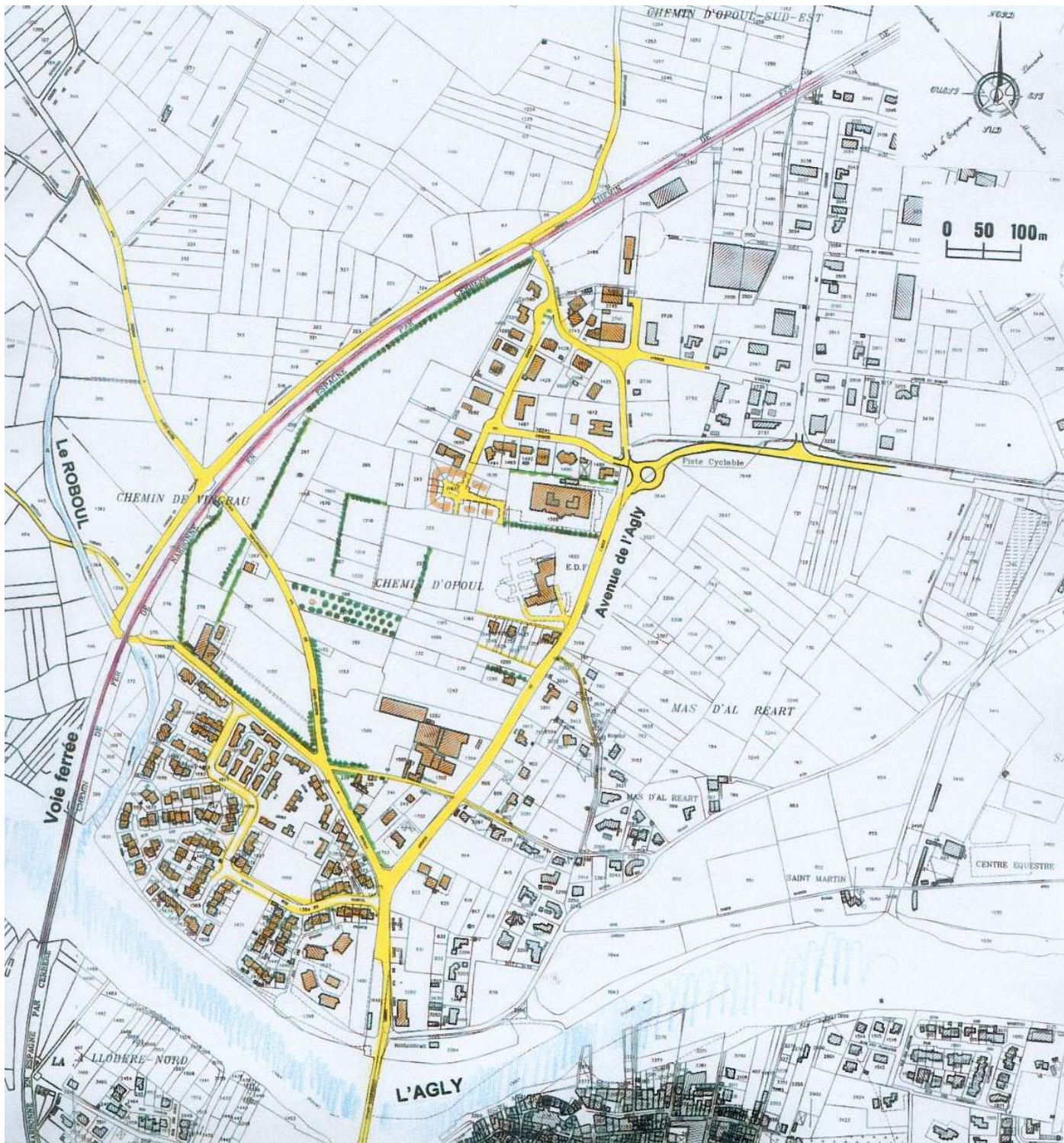
*Superficie : 21 hectares
350 logements environ
800 habitants potentiels
1 groupe scolaire*



Secteur du Cami de Vingrau

Orientations générales





Secteur du Cami de Vingrau

Etat des lieux

Secteur du Cami de Vingrau

Orientations d'aménagement



COMMUNE DE RIVESALTES

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

VOLET PAYSAGER

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'HABITAT
« CHEMIN DE VINGRAU »

SCHEMA D'ORGANISATION - Plan éch.1/5 000°

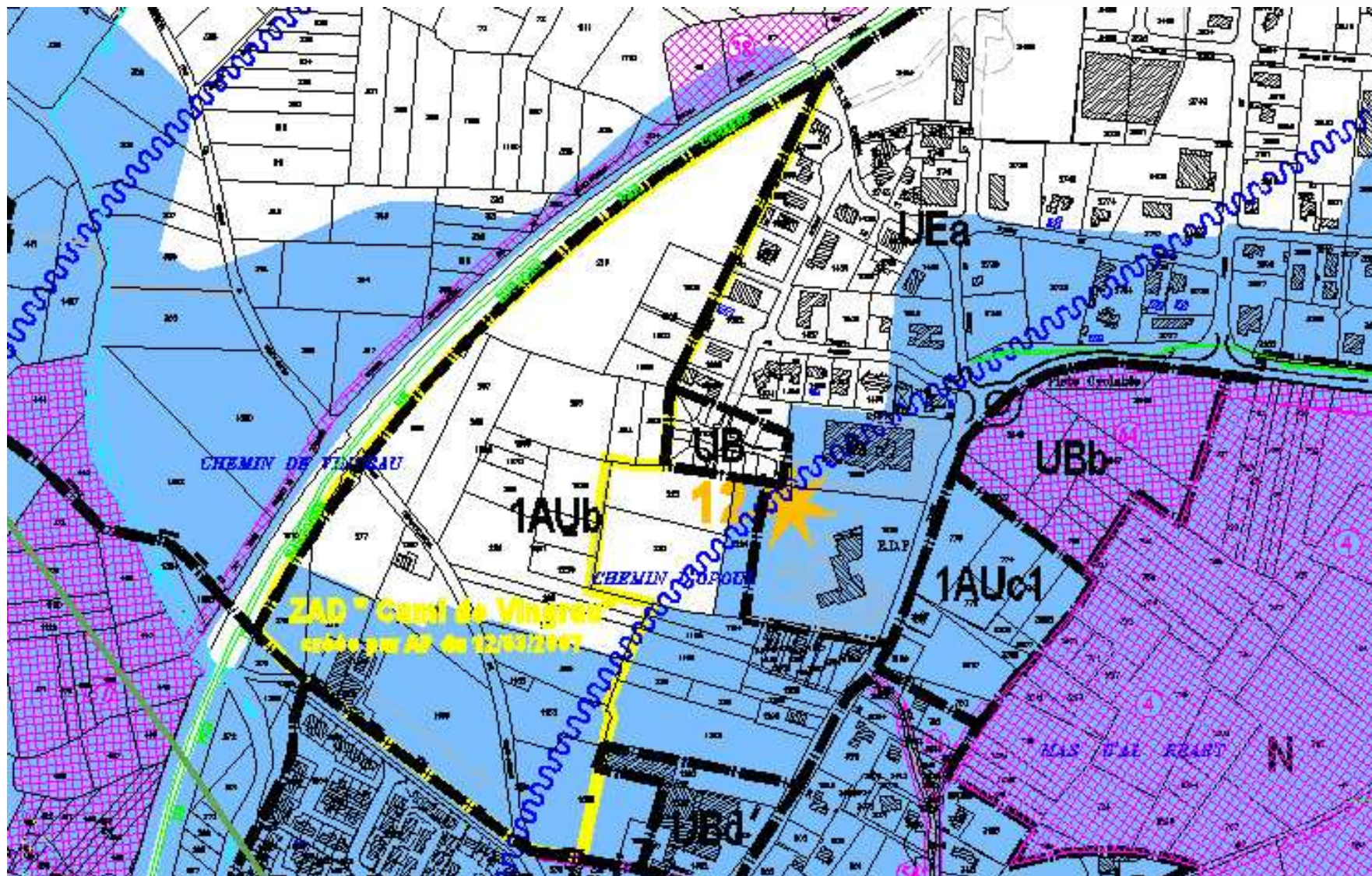
Jean-Marie GARCIA Paysagiste - 1, esplanade de la Bastide 66100 Perpignan
Tél 04 68 67 57 07 - Fax 04 68 50 97 49

- 1 - Projet carrefour sur l'avenue de l'Agly
- 2 - Voie structurante
- 3 - Aménagement d'une esplanade d'après pinède existante
- 4 - Conservation des haies de cyprès au Nord-Ouest, en limite de la voie ferrée
- 5 - Principe bassin de rétention paysager
- 6 - Projet Parc

Secteur du Cami de Vingrau

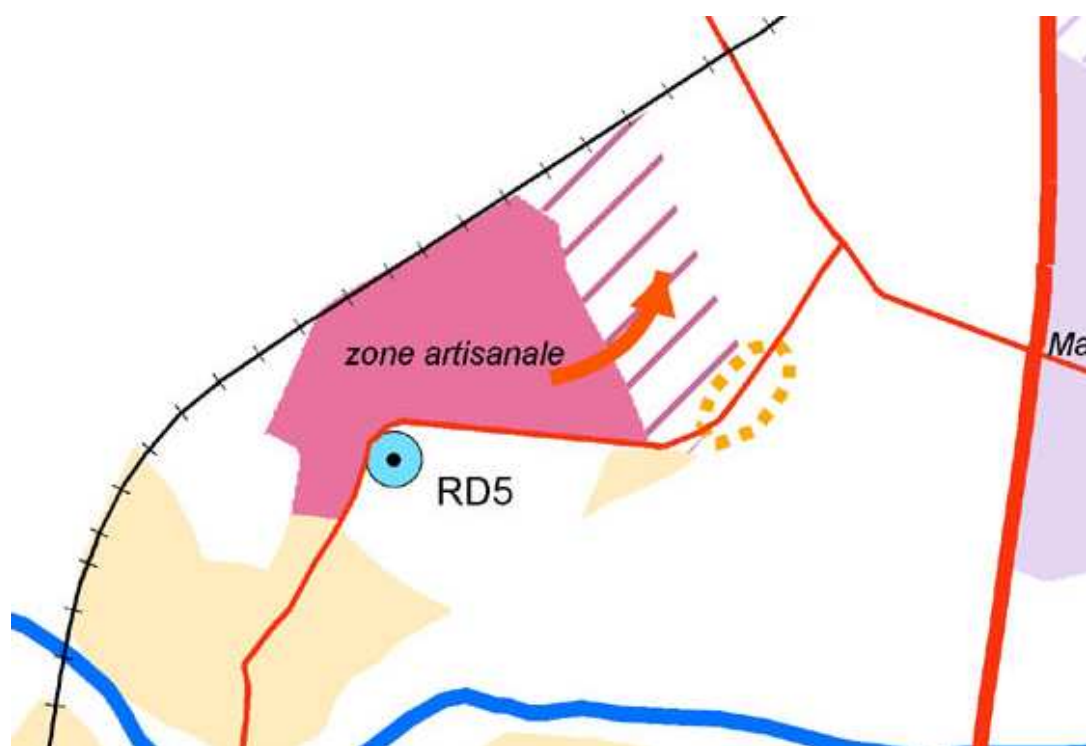
Zonage réglementaire

Superficie : 18 hectares dont
12 ouverts à l'urbanisation
300 logements environ
700 habitants potentiels



Secteur de Panisso – les Solades

Orientations générales





Secteur de Panisso – les Solades

Etat des lieux



Secteur de Panisso – les Solades

Orientations d'aménagement



COMMUNE DE RIVESALTES

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

VOLET PAYSAGER

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES
« PANISSO - EST »

SCHEMA D'ORGANISATION – Plan éch.1/5 000^e

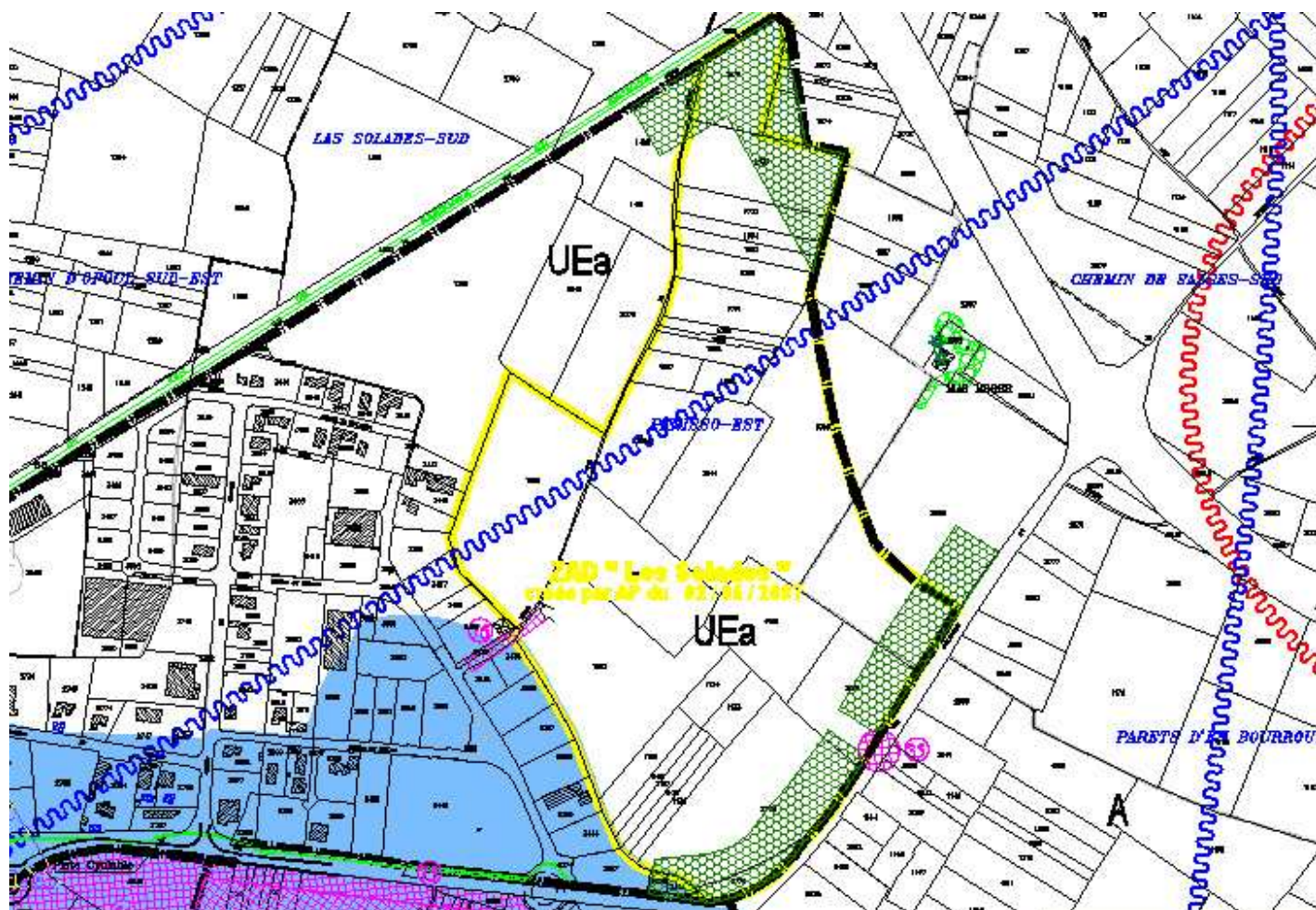
Jean-Marie GARCIA Paysagiste - 1, esplanade de la Bastide 66100 Perpignan
Tél. 04 68 67 57 07 – Fax 04 68 50 97 49

- 1 - Mise en valeur des abords du Mas Mariscal, (dont projet boisement classé)
- 2 - Secteur d'activité réservé à la commercialisation de la production agricole
- 3 - Carrefour d'accès à la zone d'activités
* Projet RIS (relais d'informations services)
- 4 - Aménagement paysager – Entrée de Ville (dont prolongement piste cyclable)
- 5 - Principe bassin de rétention paysager
- 6 - Traitement paysager du talus Sud-Est
- 7 - Voies de liaison avec zone d'activités existante
- 8 - Bosquets de pins le long de la voie ferrée dans l'axe des voies de desserte
- 9 - La pinède Nord-Est

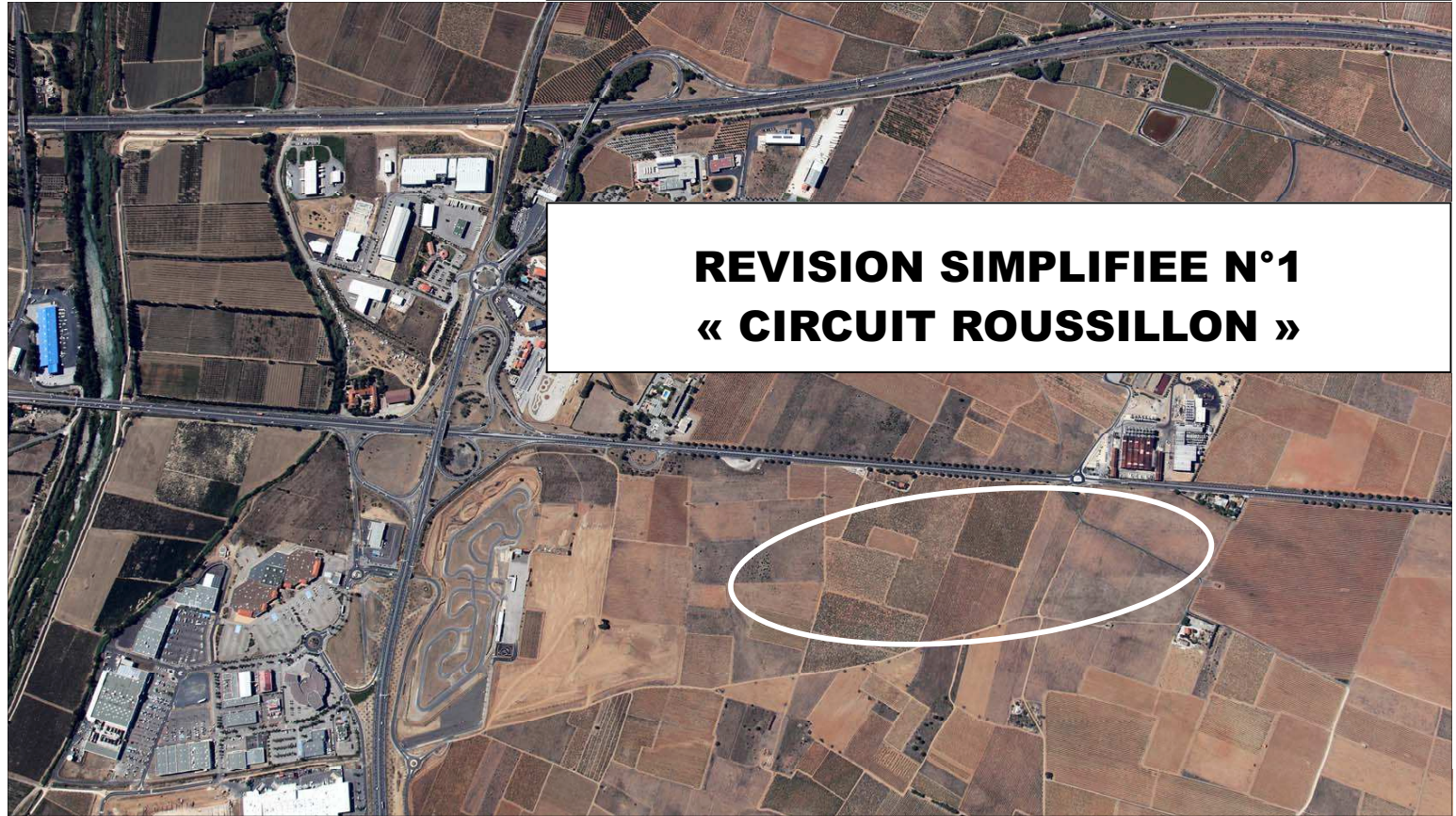
Secteur de Panisso – les Solades

Zonage réglementaire

Superficie : 29 hectares
ouverts à l'urbanisation
135 parcelles activités
200 habitants potentiels



COMMUNE DE RIVESALTES



**REVISION SIMPLIFIEE N°1
« CIRCUIT ROUSSILLON »**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

ETUDE PAYSAGERE

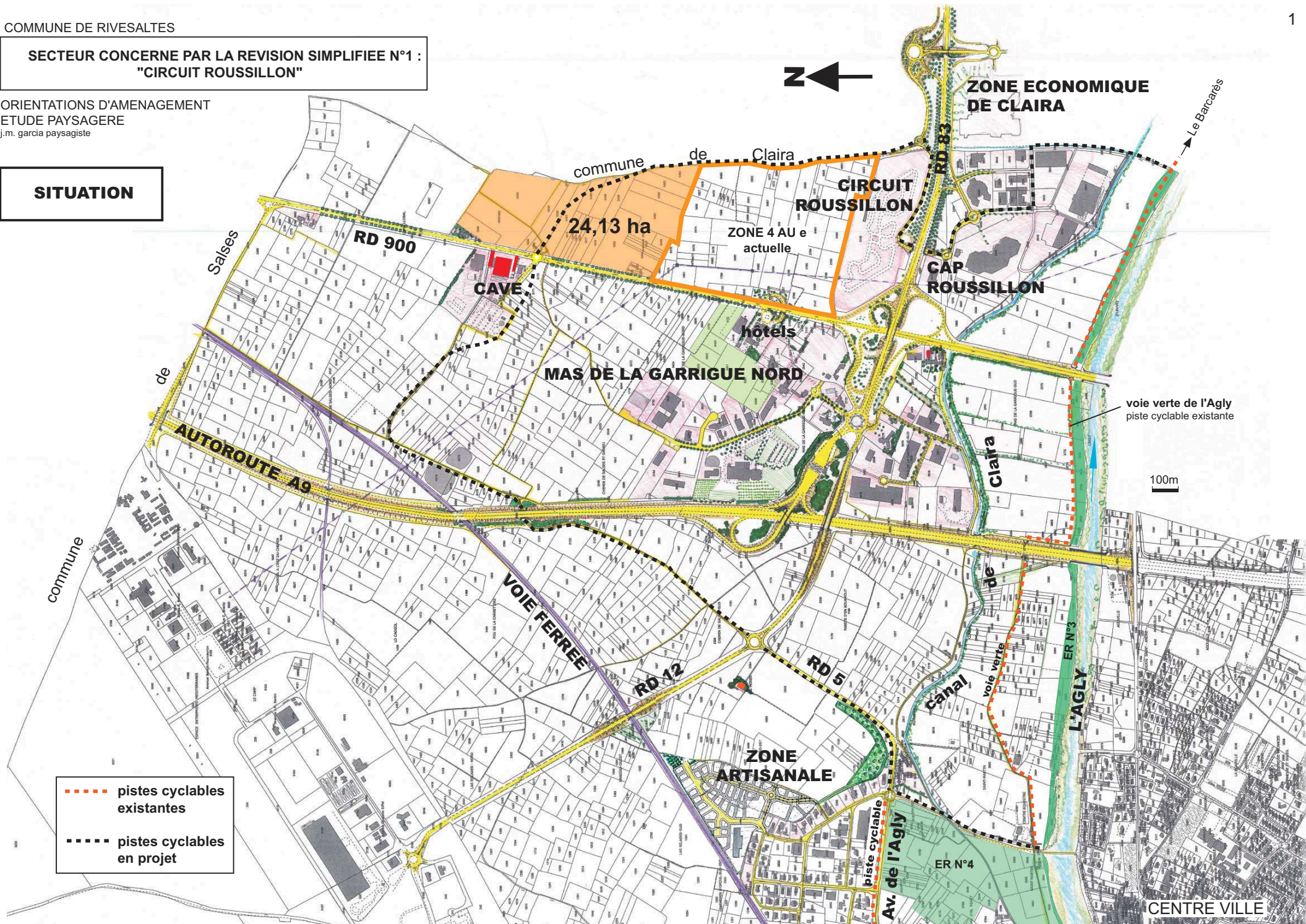
Jean-Marie GARCIA - Paysagiste Urbaniste
1, esplanade de la Bastide 66100 PERPIGNAN

mai 2012

**SECTEUR CONCERNE PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°1 :
"CIRCUIT ROUSSILLON"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

SITUATION



voie verte de l'Agly
piste cyclable existante



- pistes cyclables existantes
- pistes cyclables en projet

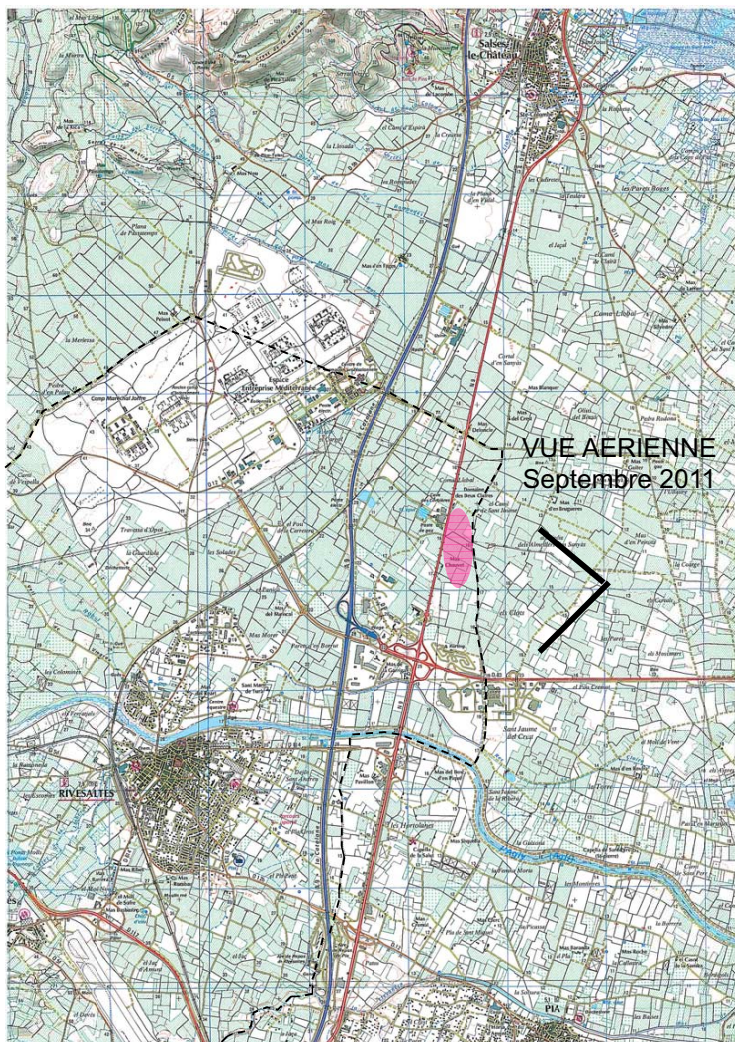
CENTRE VILLE

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°1
« CIRCUIT ROUSSILLON »**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ETAT DES LIEUX
CARACTERISTIQUES**



Au delà du périmètre des terrains concernés par la révision, l'étude paysagère prend en compte le site dans lequel ils s'inscrivent. Le secteur d'étude fait partie du site Nord/Est de la commune, en rive gauche du fleuve Agly.

Il est caractérisé par une trame extrêmement resserrée de voies de communication importantes (autoroute, RD 900, RD 83, RD 12, voie ferrée) qui compartimente l'espace avec des linéaires de remblais, de grands échangeurs dénivelés, de nombreux ouvrages de franchissement, de fortes sections d'alignements d'arbres et qui découpe ce site en une succession de « quartiers » en grande partie composés de bâtiments d'activités implantés entre le canal de Clairà (parallèle à l'Agly) et les abords Sud de la grande cave coopérative en bordure de la RD 900.

Le secteur se situe sur le Crest, territoire plat où prédominent les vignes et les friches viticoles engendrant le cadre d'un vaste espace ouvert où la moindre structure arborée se distingue (arbres isolés, « parcs » et alignements d'arbres des mas et des villas isolées, sections de haies de cyprès en brise vent,...)

Il est à noter l'importance que revêtent pour le grand paysage, les boisements de pins de l'autoroute (dont celui du péage Nord), les alignements de pins parasols de la RD 900 et ceux, plus récents, de la RD 83.



Le karting existant se situe en limite nord de la RD 83, face au quartier commercial de Cap Roussillon. Les abords de la RD 83 ont été récemment plantés de larges franges d'alignements de pins parasols de part et d'autre de l'itinéraire, devant fortement le structurer à terme.

Les terrains concernés par le projet de Circuit Roussillon (terrains déjà existants au PLU ainsi que les terrains de la révision simplifiée n°2 nécessaires pour la création du circuit devant comporter une ligne droite sur 1 km) s'étirent vers le Nord tout le long de la RD 900 (caractérisée par son double alignement de pins parasols) jusqu'aux abords de la cave coopérative ponctuant l'entrée Nord/Est de la commune.

La cave est desservie par un carrefour « provisoire » devant être réaménagé dans le cadre du projet de « sécurisation entre le péage Nord et Salses » (projet CG 66) comprenant aussi la réalisation d'une voie latérale avec un circuit cyclable à l'Ouest de la chaussée.

Le secteur d'étude composé de vignes et de friches, est essentiellement desservi par la piste agricole qui le délimite à l'Est et qui représente aussi la limite communale avec Clairà. Cette piste est accessible au Sud par la contre allée de la RD 83 et au Nord par le carrefour de la cave sur la RD 900.

Deux habitats isolés aux abords arborés se distinguent en limite Nord des terrains concernés.

COMMUNE DE RIVESALTES

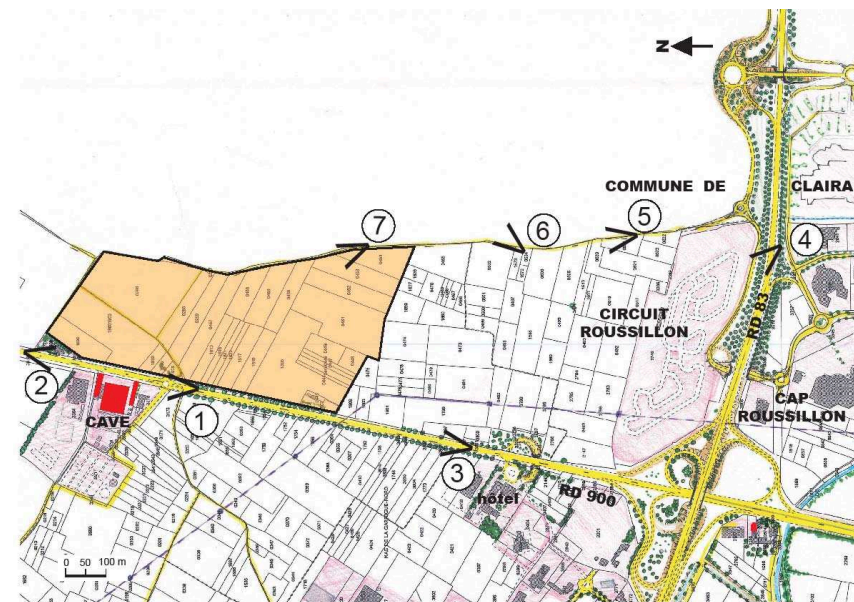
**REVISION SIMPLIFIEE N°1
« CIRCUIT ROUSSILLON »**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ETAT DES LIEUX
ASPECTS DU SITE**



1 RD 900 - Carrefour de « la Cave » devant être réaménagé dans le cadre du projet de « sécurisation entre le péage Nord et Salses » comprenant aussi la réalisation d'une voie latérale avec un circuit cyclable à l'Ouest de la chaussée



2 La RD 900 en provenance de Salses. A droite les bâtiments imposants de la cave. A gauche le « parc » d'un habitat isolé



3 La RD 900 en provenance du Sud. Le double alignement de pins parasols structurant l'itinéraire . A droite le site du projet de « Circuit Roussillon »



4 La RD 83 aux abords récemment plantés de larges franges de pins parasols en alignement devant fortement structurer l'itinéraire à terme. A droite la lisière du karting actuel.



5 Le chemin de desserte agricole en limite de commune avec Clairà, en provenance du Sud .



6 Vue sur le Crest à l'Est du projet de Circuit Roussillon. Vaste espace ouvert où la moindre structure arborée se distingue



7 Vue vers le Nord. La grande cave et l'alignement de pins parasols de la RD 900 sur fond de Corbières

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°1
« CIRCUIT ROUSSILLON »**

 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
 ETUDE PAYSAGERE
 j.m. garcia paysagiste

**PRINCIPES DES ORIENTATIONS
GENERALES D'AMENAGEMENT**

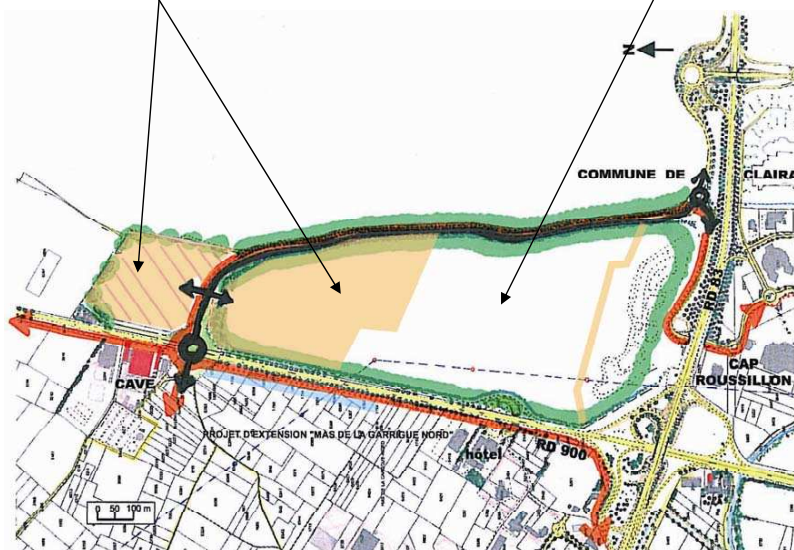
Le projet d'extension de la zone 4 AUe existante (PLU actuel) de «Circuit Roussillon» s'étend vers le Nord le long de la RD 900 jusqu'à la Cave coopérative et face à l'actuelle zone d'extension (4AUb) du quartier d'activités du « Mas de la Garrigue Nord ».

Outre son caractère indispensable pour le fonctionnement du circuit projeté, il permettra de faire un bouclage entre les secteurs Mas de la Garrigue Nord, Circuit Roussillon et Cap Roussillon, évitant une surcharge des axes RD 83 et RD 900.

Ce projet permettra à terme d'équilibrer l'Entrée de Ville Nord Est de Rivesaltes tout en créant un accès direct à « Circuit Roussillon » depuis la RD 900.

**SECTEUR
DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°1 :
EXTENSION NECESSAIRE
DE LA ZONE 4 AUe**

**ZONE 4 AUe
EXISTANTE AU PLU**



— Pistes cyclables en projet

L'accès principal du projet de « Circuit Roussillon » sera créé depuis le carrefour de la cave coopérative sur la RD 900. Ce carrefour doit être réaménagé par le Conseil Général des Pyrénées Orientales dans le cadre du projet de « sécurisation de la RD 900 entre le péage Nord et Salses », projet qui comporte de même la réalisation d'une voie latérale support d'un circuit cyclable à l'Ouest de la chaussée.

Il desservira les deux parties de « Circuit Roussillon » :

- Au Nord, le projet d'un « Village Entreprises », face à la grande cave, qui concernera toutes les activités liées aux sports mécaniques et comprendra l'accueil, une école de formation, hôtel et restaurant,...
- Au Sud, le projet du circuit lui-même qui sera entièrement clos et ceinturé d'un merlon planté d'une haie de cyprès en double rangée.

En lisière Est, le long de la piste de desserte agricole en limite territoriale avec Claira, la Commune a le projet de création d'une voie « inter quartiers » reliant Cap Roussillon le long de la RD 83 au carrefour de desserte de la Cave sur la RD 900, lui-même en liaison avec un itinéraire reliant l'agglomération après franchissement inférieur de l'Autoroute.

Ce projet de voie sera accompagné d'un « espace partagé » (piétons, cycles) reliant le projet de voie latérale de la RD 900 à la Voie Verte de l'Agly au droit du quartier commercial de Cap Roussillon.

L'espace partagé sera encadré par un double alignement d'arbre tige d'essences variées (cyprès florentin, pin parasol, olivier, chêne vert, amandier, arbre de Judée,...) créant une structure ondulante dans le grand paysage.

En lisière Ouest, le long de la RD 900, et face au secteur d'extension de la zone d'activités du Mas de la Garrigue, la haie de cyprès délimitant le circuit, sera « doublée » par les alignements existants de pins parasols.

La lisière Nord sera plantée de bosquets d'arbres en continuité des « parcs » des villas isolées limitrophes. Ces bosquets animeront le profil du « Village Entreprises » face à la grande cave symbolisant « l'Entrée » de la commune.

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°1
CIRCUIT ROUSSILLON"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
DES TERRAINS CONCERNES
PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°1**

PLANTATIONS D'ARBRES A CREER



PROJET VILLAGE ENTREPRISES

concernant toutes activités
liées aux sports mécaniques
(et comprenant accueil -
école de formation -
hôtel - restaurant...)

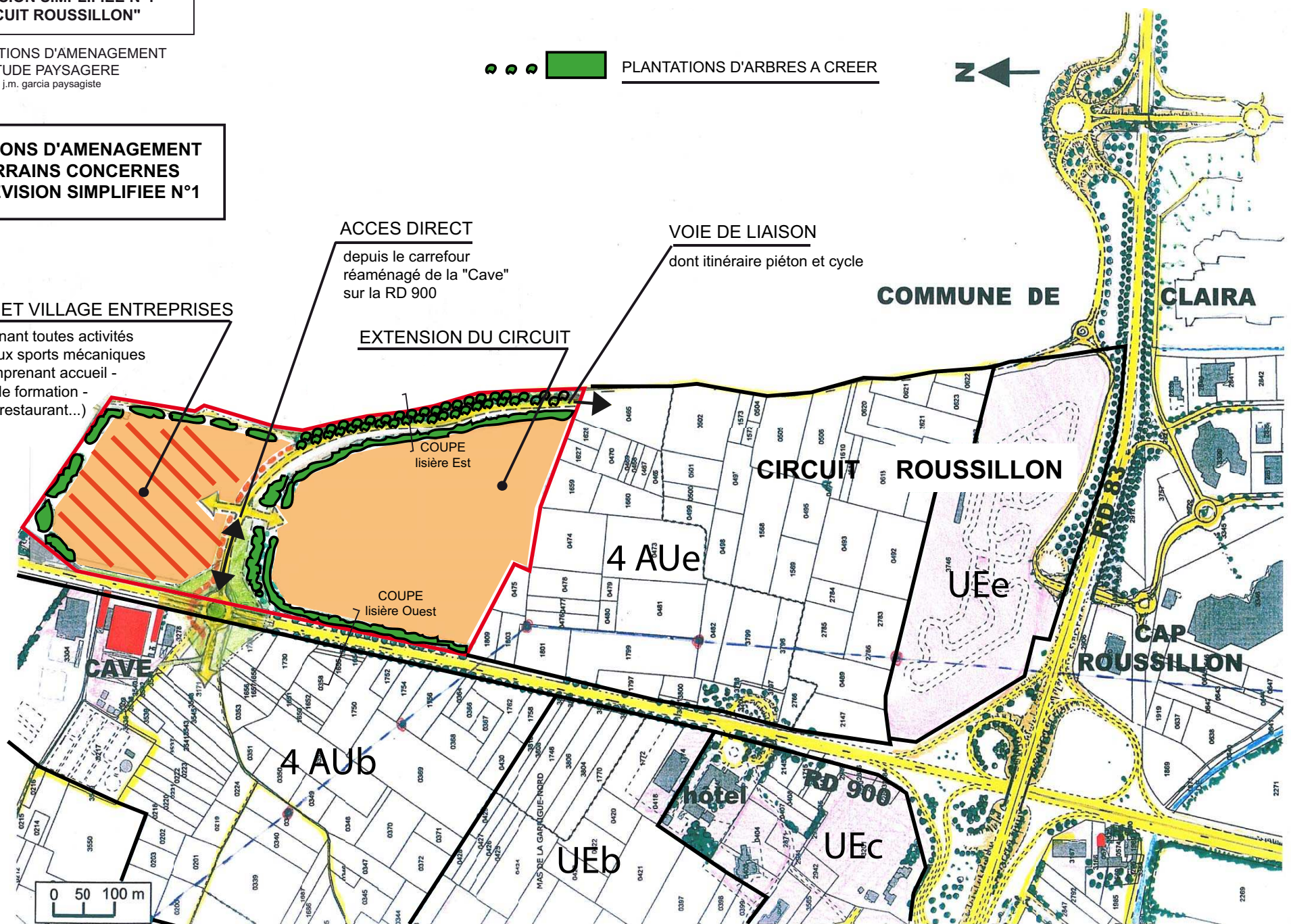
ACCES DIRECT

depuis le carrefour
réaménagé de la "Cave"
sur la RD 900

VOIE DE LIAISON

dont itinéraire piéton et cycle

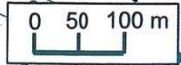
EXTENSION DU CIRCUIT



COMMUNE DE CLAIRA

CIRCUIT ROUSSILLON

CAP ROUSSILLON



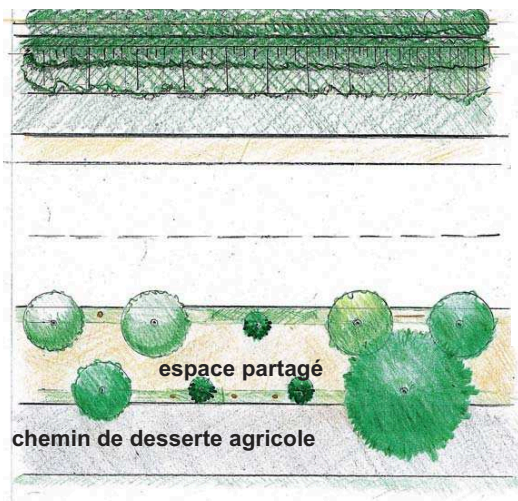
COMMUNE DE RIVESALTES

REVISION SIMPLIFIEE N°1
"CIRCUIT ROUSSILLON"

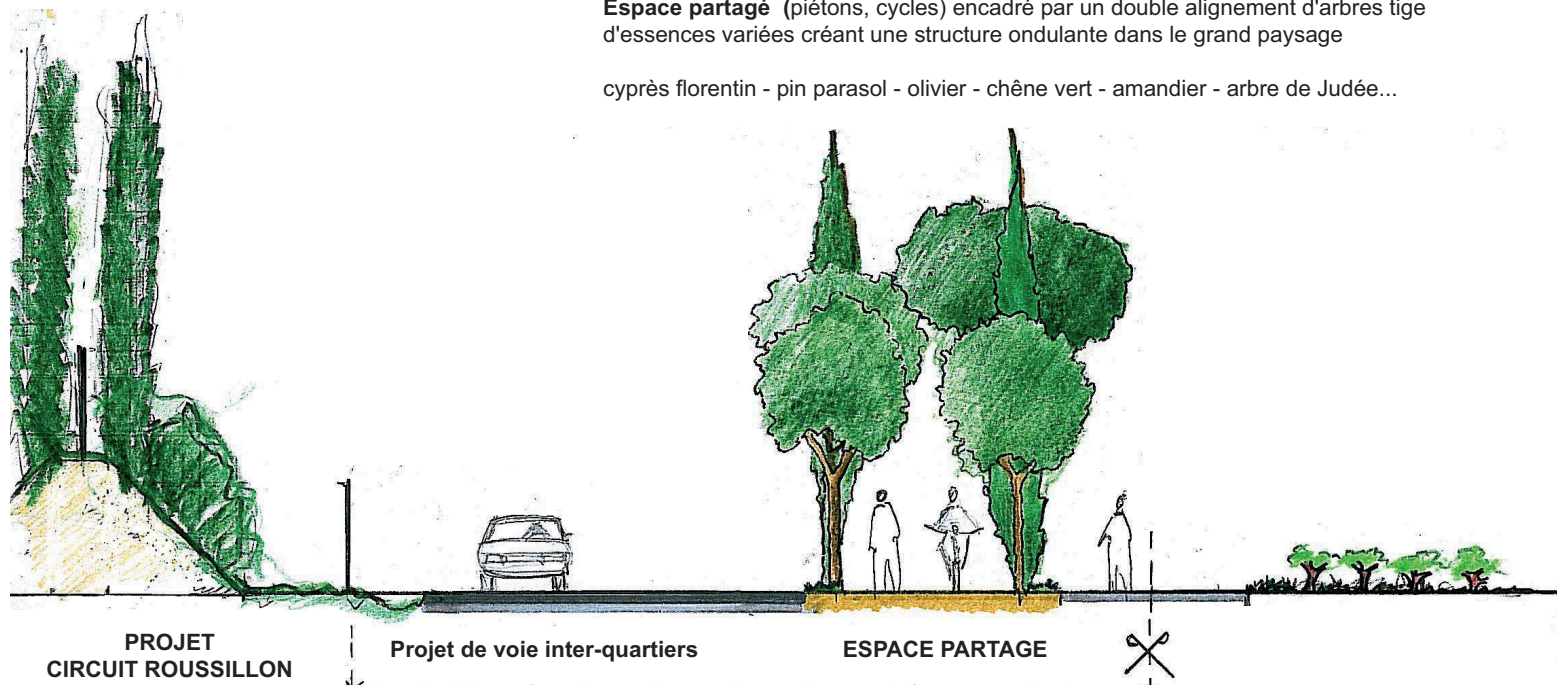
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

TRAITEMENT DE LA LISIERE EST

projet de merlon planté
dont haie de cyprès
en double rangée



PLAN



Espace partagé (piétons, cycles) encadré par un double alignement d'arbres tige d'essences variées créant une structure ondulante dans le grand paysage

cyprès florentin - pin parasol - olivier - chêne vert - amandier - arbre de Judée...

COUPE TRANSVERSALE



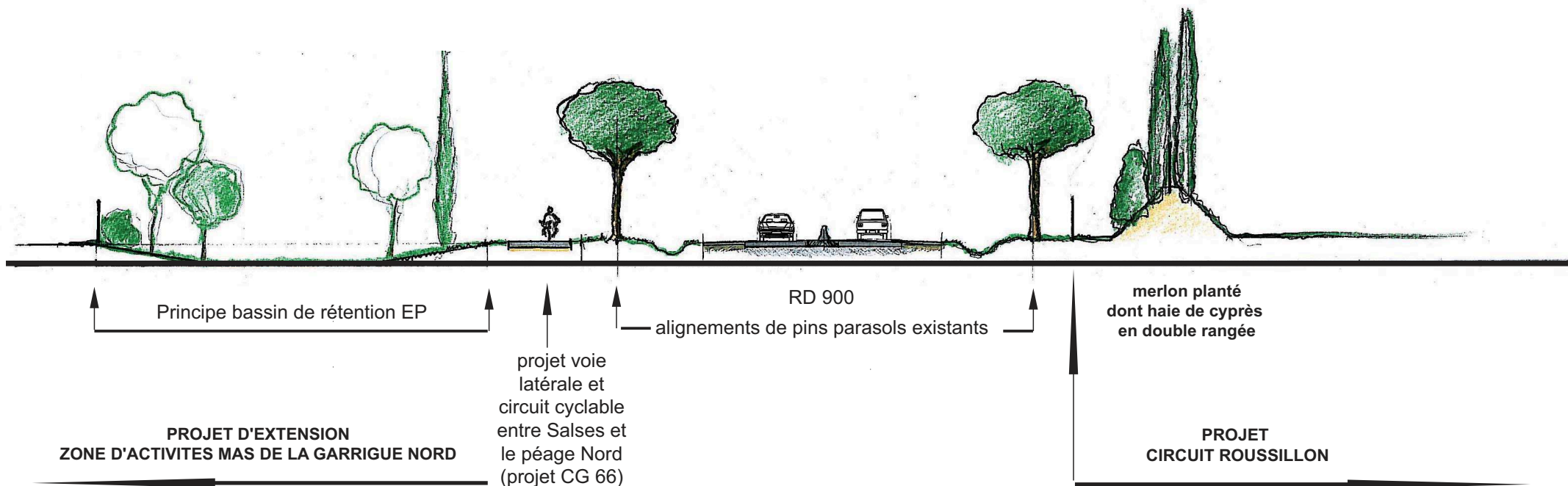
silhouette d'une structure d'arbres dans le paysage ouvert du Crest

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°1
"CIRCUIT ROUSSILLON"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**TRAITEMENT DES ABORDS DE LA RD 900
LA LISIERE OUEST**



HORS REVISION SIMPLIFIEE N°1

SECTEUR CONCERNE PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°1

COUPE TRANSVERSALE RD 900

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°1
"CIRCUIT ROUSSILLON"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGISTE

j.m. garcia paysagiste

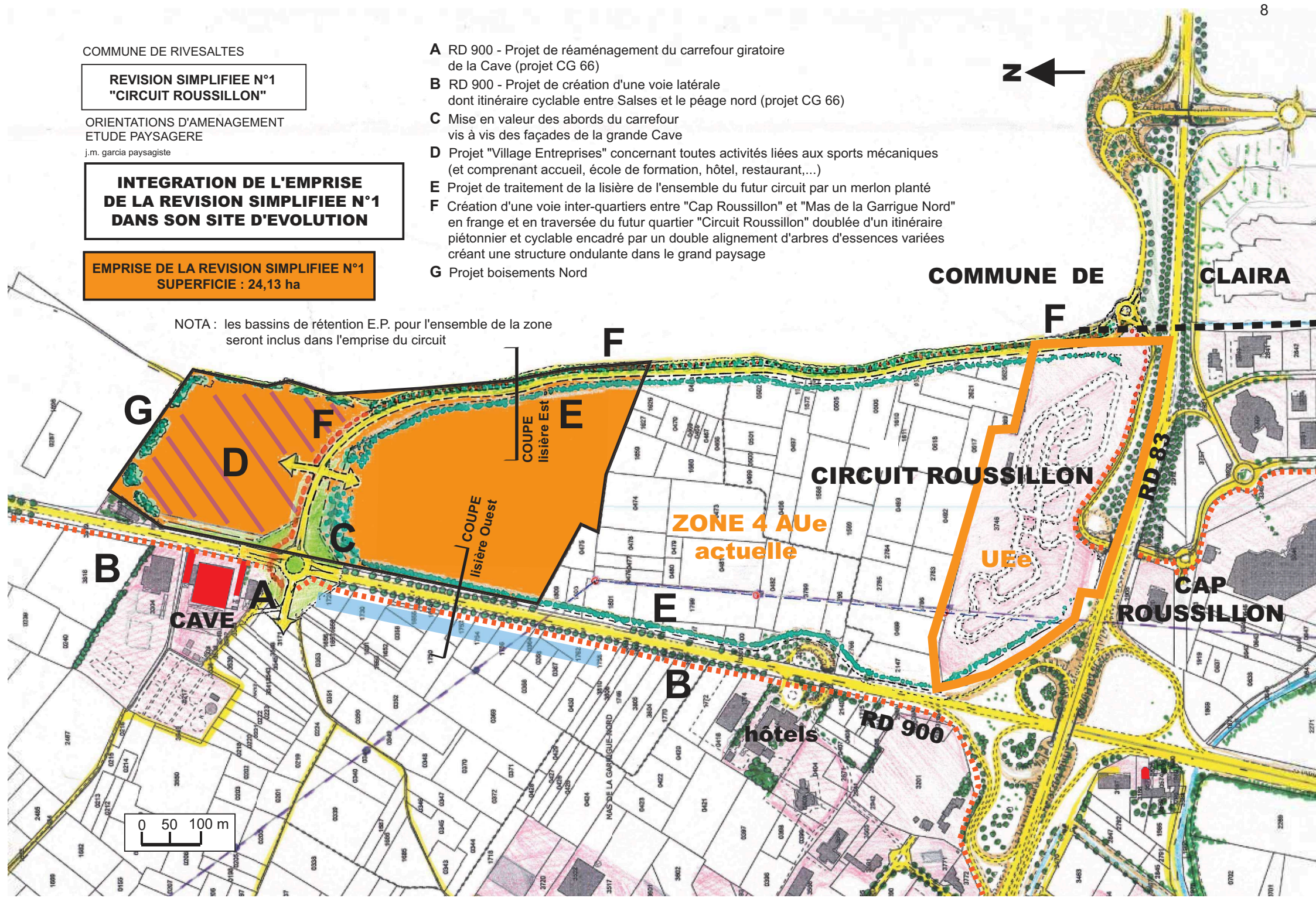
**INTEGRATION DE L'EMPRISE
DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°1
DANS SON SITE D'EVOLUTION**

**EMPRISE DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°1
SUPERFICIE : 24,13 ha**

- A** RD 900 - Projet de réaménagement du carrefour giratoire de la Cave (projet CG 66)
- B** RD 900 - Projet de création d'une voie latérale dont itinéraire cyclable entre Salses et le péage nord (projet CG 66)
- C** Mise en valeur des abords du carrefour vis à vis des façades de la grande Cave
- D** Projet "Village Entreprises" concernant toutes activités liées aux sports mécaniques (et comprenant accueil, école de formation, hôtel, restaurant,...)
- E** Projet de traitement de la lisière de l'ensemble du futur circuit par un merlon planté
- F** Création d'une voie inter-quartiers entre "Cap Roussillon" et "Mas de la Garrigue Nord" en frange et en traversée du futur quartier "Circuit Roussillon" doublée d'un itinéraire piétonnier et cyclable encadré par un double alignement d'arbres d'essences variées créant une structure ondulante dans le grand paysage
- G** Projet boisements Nord



NOTA : les bassins de rétention E.P. pour l'ensemble de la zone seront inclus dans l'emprise du circuit



COMMUNE DE CLAIRA

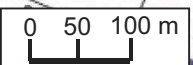
CIRCUIT ROUSSILLON

CAP ROUSSILLON

hôtels

RD 900

RD 83



COMMUNE DE RIVESALTES



REVISION SIMPLIFIEE N°3 « MAS DE LA GARRIGUE NORD »

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

ETUDE PAYSAGERE

Jean-Marie GARCIA - Paysagiste Urbaniste
1, esplanade de la Bastide 66100 PERPIGNAN

mai 2012

COMMUNE DE RIVESALTES

SECTEUR CONCERNE PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°3 :
"MAS DE LA GARRIGUE NORD"

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

SITUATION

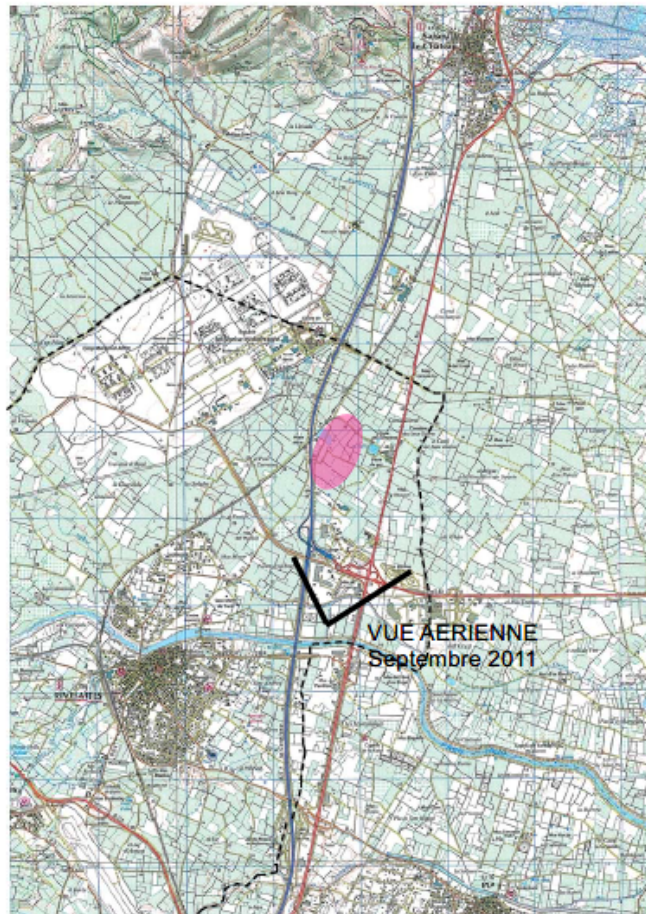


COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°3
« MAS DE LA GARRIGUE NORD »**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ETAT DES LIEUX
CARACTERISTIQUES**



Au delà du périmètre des terrains concernés par la révision, l'étude paysagère prend en compte le site dans lequel ils s'inscrivent.

Le secteur d'étude fait partie du site Nord Est de la commune, en rive gauche du fleuve Agly.

Il est caractérisé par une trame extrêmement resserrée de voies de communication importantes (autoroute, RD 900, RD 83, RD 12, voie ferrée) qui compartimente l'espace avec des linéaires de remblais, de grands échangeurs dénivelés, de nombreux ouvrages de franchissement, de fortes sections d'alignements d'arbres et qui découpe ce site en une succession de « quartiers » en grande partie composés de bâtiments d'activités implantés entre le canal de Claira (parallèle à l'Agly) et les abords Sud de la grande cave coopérative en bordure de la RD 900.

Le secteur se situe sur le Crest, territoire plat où prédominent les vignes et les friches viticoles engendrant le cadre d'un vaste espace ouvert où la moindre structure arborée se distingue (arbres isolés, « parcs » et alignements d'arbres des mas et des villas isolées, sections de haies de cyprès en brise vent,...)

Il est à noter l'importance que revêtent pour le grand paysage, les boisements de pins de l'autoroute (dont celui du péage Nord), les alignements de pins parasols de la RD 900 et ceux, plus récents, de la RD 83.



Bien délimités à l'Ouest par l'autoroute en remblais, au Nord/Ouest par la voie ferrée, les terrains concernés par la révision simplifiée N°3, en continuité de la zone d'activités, s'étirent vers le Nord jusqu'aux abords de l'imposante cave coopérative. Cette dernière ponctue l'entrée Nord/Est de la commune sur l'itinéraire RD 900, caractérisé par son double alignement de pins parasols. Elle est desservie par un carrefour « provisoire » devant être réaménagé dans le cadre du projet de « sécurisation entre le péage Nord et Salses » (projet CG 66) comprenant aussi la réalisation d'une voie latérale avec un circuit cyclable à l'Ouest de la chaussée.

Le secteur d'étude est accessible par deux voies principales :

- l'avenue Alfred Sauvy (bordée de pins parasols) qui dessert le quartier du mas de la Garrigue depuis le grand carrefour au droit du péage de l'autoroute.
- l'ancienne route de Salses longeant l'autoroute depuis le Nord, puis la franchissant par un ouvrage inférieur en reliant par une traverse les abords de la cave coopérative et le carrefour sur la RD 900 à la zone artisanale Les Solades et au delà au centre ville.

Une ligne haute tension, aux pylônes particulièrement notables dans ce site ouvert, coupe d'Est en Ouest le secteur concerné.

COMMUNE DE RIVESALTES

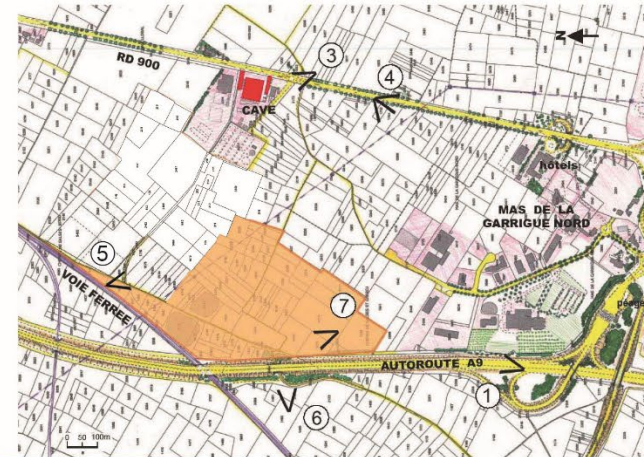
**REVISION SIMPLIFIEE N°3
« MAS DE LA GARRIGUE NORD »**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ETAT DES LIEUX
ASPECTS DU SITE**



1 Vue depuis l'autoroute en provenance du Sud. A gauche, en arrière plan, les éoliennes de « l'Espace Entreprise Méditerranée » sur fond de Corbières. A droite, le site du Mas de la Garrigue derrière la frange boisée de l'autoroute



2 Le site vu depuis la limite communale Nord . A gauche la cave coopérative . Au centre , le quartier d'activités du Mas de La Garrigue. A droite , l'autoroute sur fond de Canigou



3 RD 900 - Carrefour de « la Cave » devant être réaménagé dans le cadre du projet de « sécurisation entre le péage Nord et Salses » comprenant aussi la réalisation d'une voie latérale avec un circuit cyclable à l'Ouest de la chaussée



4 La RD 900, en provenance du Nord . Le double alignement de pins parasols structurant l'itinéraire. A droite, le quartier du Mas de la Garrigue Nord.



5 Vu depuis l'ancien chemin de Salses au Nord Ouest . A gauche, la traverse reliant la cave coopérative et la RD 900. A droite, le quartier Mas de la Garrigue en arrière de la ligne haute tension



6 Ouvrage de franchissement inférieur de l'autoroute par l'ancien chemin de Salses

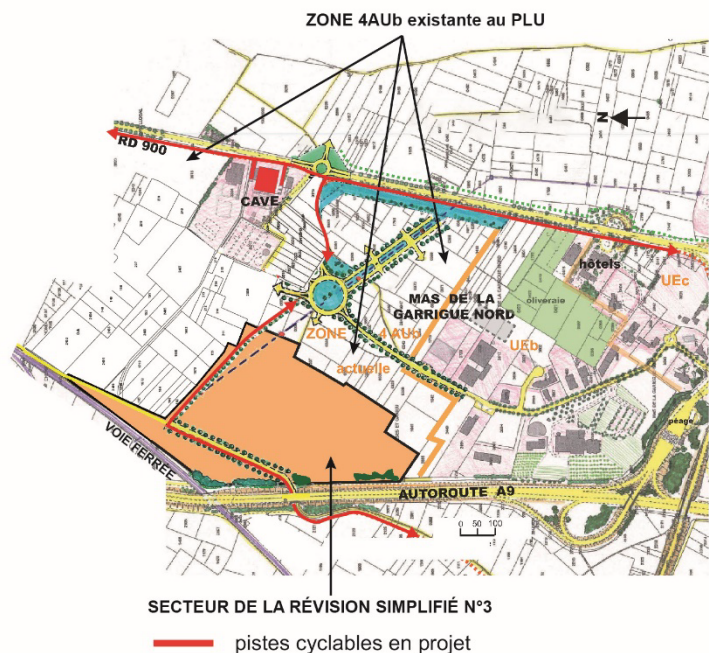


7 Bosquet de pins d'Alep au pied des remblais de l'autoroute

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°3
« MAS DE LA GARRIGUE NORD »**

 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
 ETUDE PAYSAGERE
 j.m. garcia paysagiste

**PRINCIPES DES ORIENTATIONS
GENERALES D'AMENAGEMENT**


Le secteur concerné par la révision simplifiée n°3 du Mas de la Garrigue Nord s'étend vers l'Ouest jusqu'à la voie ferrée. Ce projet s'articule en continuité des grands principes d'aménagement de la zone 4 AUB actuelle.

- Dessertes principales depuis le quartier d'activités existant et depuis le projet de réaménagement du carrefour de la Cave sur la RD 900, affirmant l'Entrée Nord-Est de Rivesaltes.
- Aménagement d'une liaison (dont circuit piéton et cycle) vers l'agglomération.
- Traitement paysager de la frange Ouest, par création de bosquets, le long de l'autoroute et de la voie ferrée.

Une voie structurante de desserte de l'ensemble du futur quartier d'activités sera créée depuis le carrefour de la cave coopérative sur la RD 900.

Ce carrefour doit être réaménagé par le Conseil Général des Pyrénées Orientales dans le cadre du projet de « sécurisation de la RD 900 entre le péage Nord et Salses ». (projet qui comporte de même la réalisation d'une voie latérale support d'un circuit cyclable à l'Ouest de la chaussée).

La voie structurante précitée sera reliée à la rue Alfred Sauvy qui dessert le quartier actuel du Mas de la Garrigue depuis le grand carrefour au droit du péage de l'Autoroute.

Le nouvel accès à l'ensemble de la zone d'activités se situera donc en « Entrée » de commune symbolisée actuellement par la grande cave implantée le long de la RD 900.

Une seconde voie structurante sera aménagée sur l'emprise de l'ancienne route de Salses et d'une partie de la traverse la reliant à la RD 900. Cette voie, accompagnée d'un circuit piétons et cycles aura aussi le rôle d'une liaison inter quartiers, reliant, au Sud, après le franchissement de l'Autoroute, la RD 5 au droit de la zone artisanale « les Solades » et l'avenue de l'Agly équipée d'une piste cyclable, en Entrée d'agglomération.

Un grand carrefour interne, entre les deux voies structurantes, pourra desservir un RIS (Relais d'Informations Services).

Après études précises, une partie **des bassins de rétention paysagés** (non clos, en pentes douces et arborées) pourra être implantée au droit de ce carrefour, le long de l'accès depuis la RD 900 et le long de la RD 900 elle-même (avec sa voie latérale support d'un circuit cyclable), mettant en scène l'Entrée de la commune, les abords de la grande cave et la nouvelle entrée de la zone d'activités.

La frange Ouest du secteur concerné par la révision simplifiée n°3 en contact avec la voie ferrée et l'Autoroute en remblais, sera plantée de bosquets de pins en continuité des bosquets existants de part et d'autre de l'Autoroute.

En frange Nord et en continuité de la Cave, sera implanté le quartier « Vinipolis » regroupant toutes activités liées à la Vigne et au Vin.

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°3
"MAS DE LA GARRIGUE NORD"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
DES TERRAINS CONCERNES
PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°3**

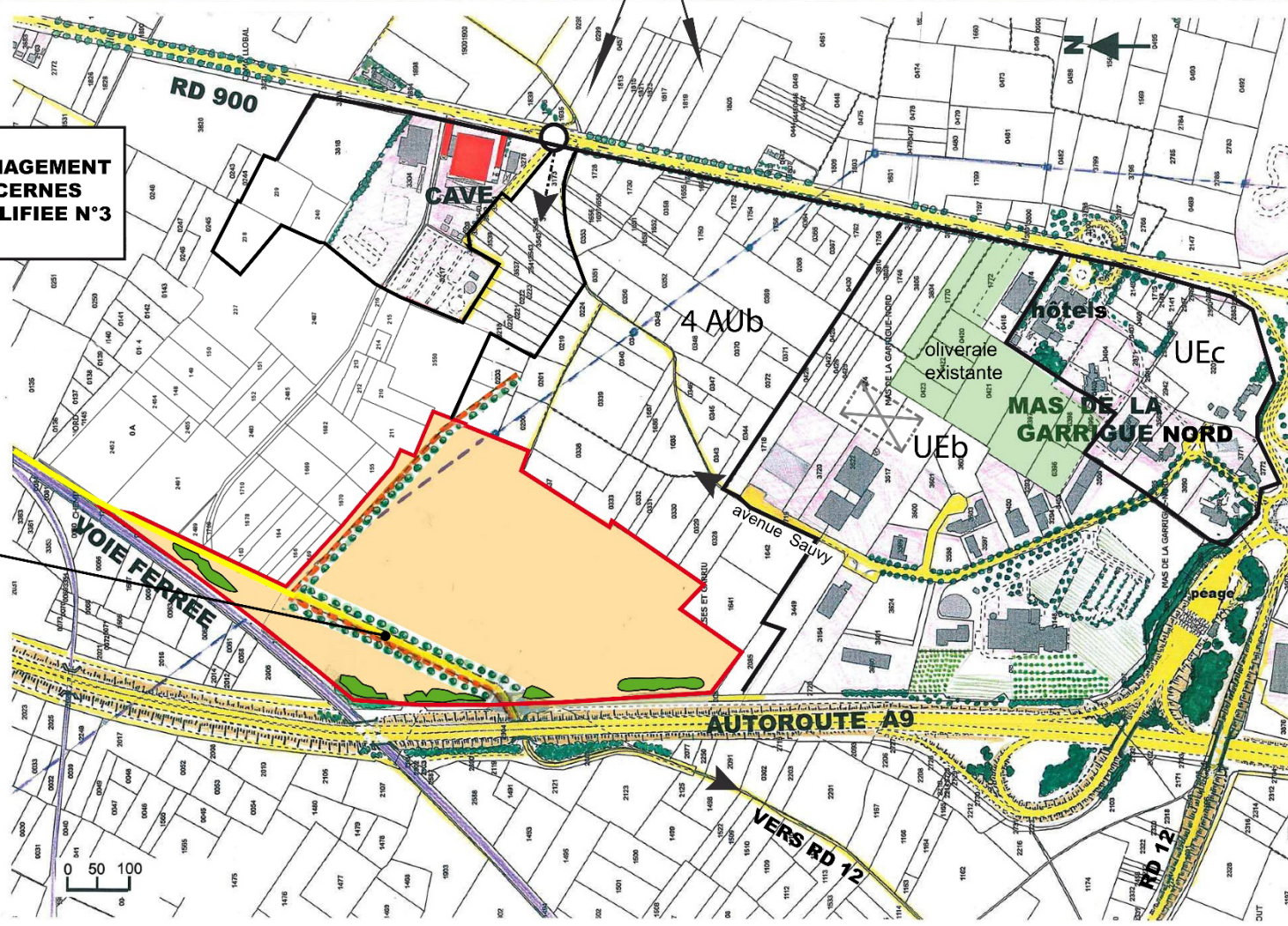
DESSERTES DEPUIS LA ZONE 4 Aub actuelle :

(depuis le carrefour réaménagé de la "Cave" à l'Est sur la RD 900
et depuis la continuité de l'avenue Sauvy au Sud)

REAMENAGEMENT
DE LA VOIE ACTUELLE

en itinéraire piéton et cycle
et liaison vers le centre ville
par le franchissement inférieur
actuel de l'autoroute

PLANTATIONS D'ARBRES
A CREER



COMMUNE DE RIVESALTES

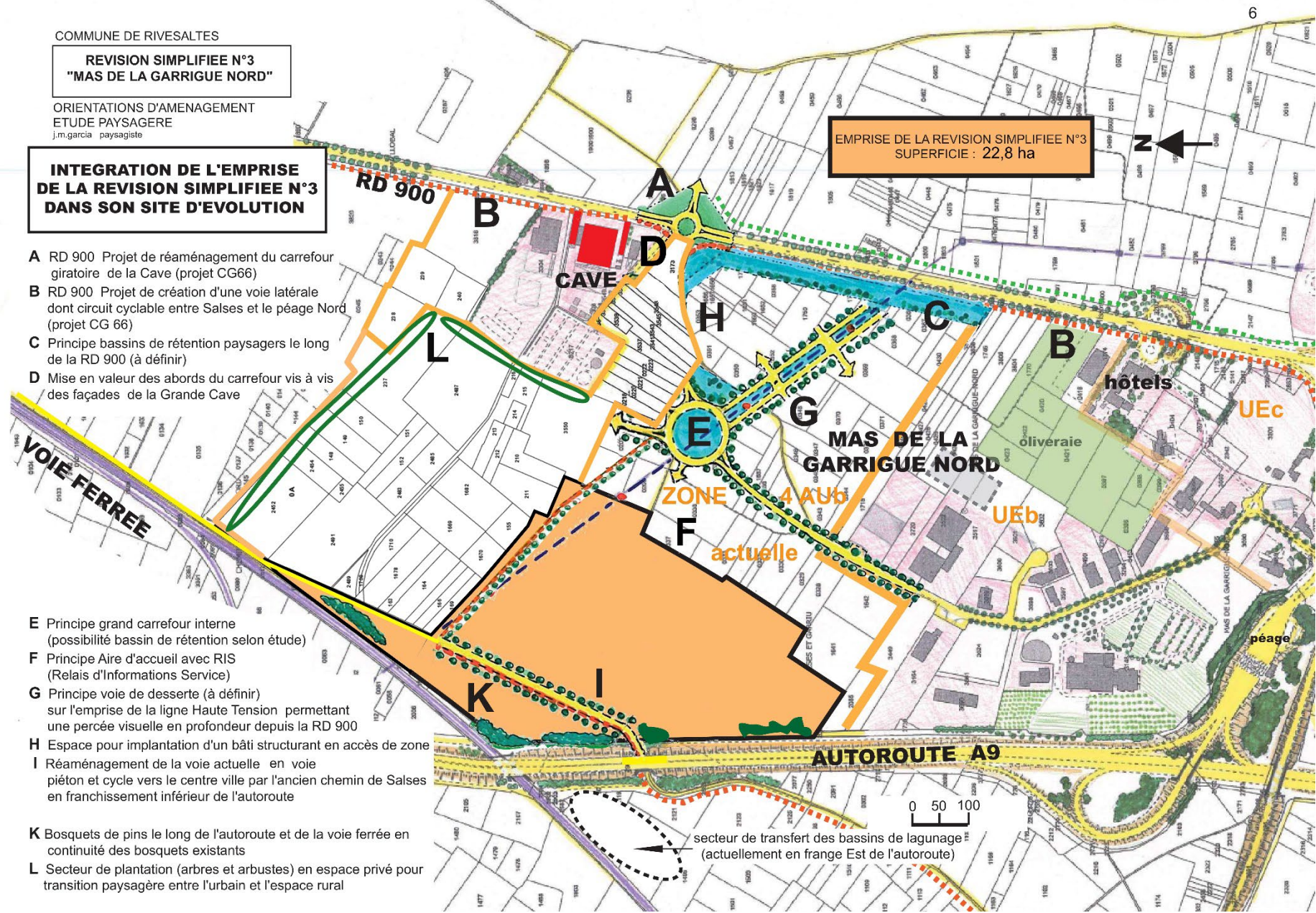
**REVISION SIMPLIFIEE N°3
"MAS DE LA GARRIGUE NORD"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m.garcia paysagiste

**INTEGRATION DE L'EMPRISE
DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°3
DANS SON SITE D'EVOLUTION**

- A RD 900 Projet de réaménagement du carrefour giratoire de la Cave (projet CG66)
- B RD 900 Projet de création d'une voie latérale dont circuit cyclable entre Salses et le péage Nord (projet CG 66)
- C Principe bassins de rétention paysagers le long de la RD 900 (à définir)
- D Mise en valeur des abords du carrefour vis à vis des façades de la Grande Cave
- E Principe grand carrefour interne (possibilité bassin de rétention selon étude)
- F Principe Aire d'accueil avec RIS (Relais d'Informations Service)
- G Principe voie de desserte (à définir) sur l'emprise de la ligne Haute Tension permettant une percée visuelle en profondeur depuis la RD 900
- H Espace pour implantation d'un bâti structurant en accès de zone
- I Réaménagement de la voie actuelle en voie piéton et cycle vers le centre ville par l'ancien chemin de Salses en franchissement inférieur de l'autoroute
- K Bosquets de pins le long de l'autoroute et de la voie ferrée en continuité des bosquets existants
- L Secteur de plantation (arbres et arbustes) en espace privé pour transition paysagère entre l'urbain et l'espace rural

EMPRISE DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°3
SUPERFICIE : 22,8 ha

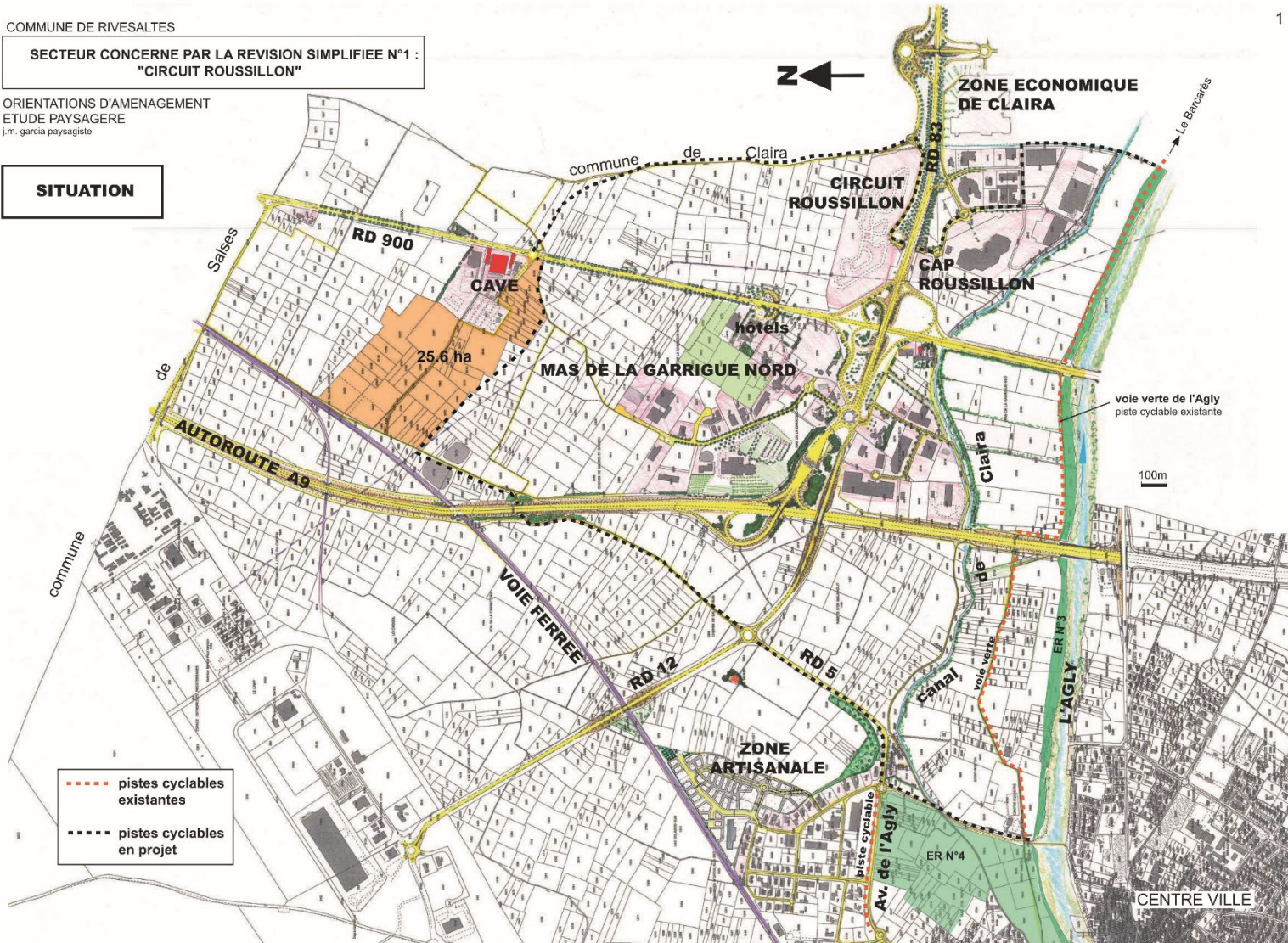


COMMUNE DE RIVESALTES

SECTEUR CONCERNE PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°1 :
"CIRCUIT ROUSSILLON"

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

SITUATION

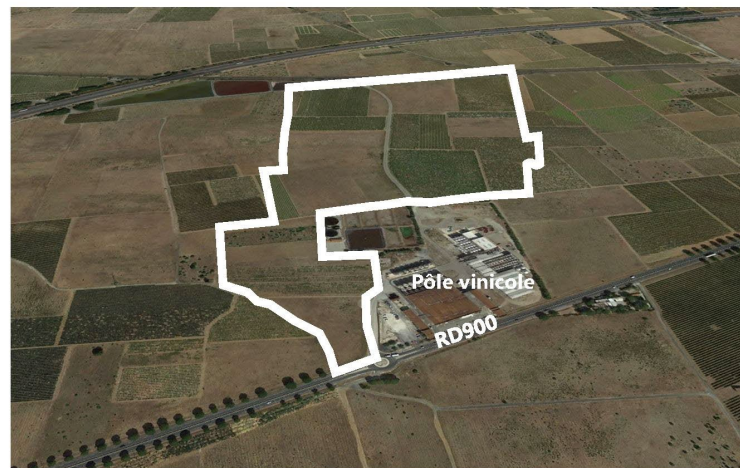
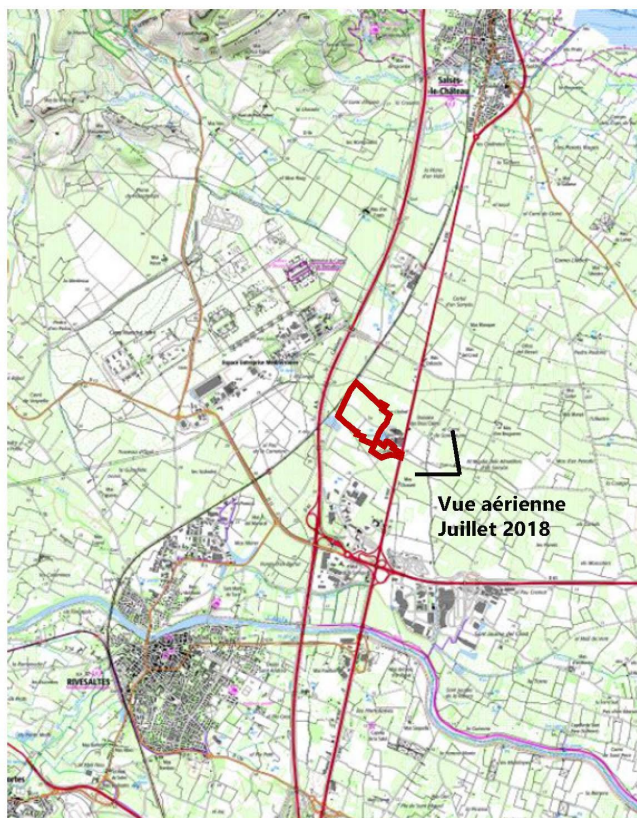


COMMUNE DE RIVESALTES

Secteur concerné par la mise en compatibilité :
« Établissement pénitentiaire »

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

ÉTAT DES LIEUX
CARACTÉRISTIQUES



Le secteur d'étude est localisé en partie nord-est de la commune. Il se situe sur le Crest, territoire plat où prédominent les vignes et les friches viticoles engendrant le cadre d'un vaste espace ouvert où la moindre structure arborée se distingue (arbres isolés, « parcs » et alignements d'arbres des mas et des villas isolées, sections de haies de cyprès en brise vent, ...).

Le site du projet est délimité à l'ouest par la voie ferrée, à l'est par le pôle vinicole et au sud par le projet d'extension du secteur « Mas de la Garrigue Nord ».

Le pôle vinicole ponctue l'entrée nord-est de la commune sur l'itinéraire RD 900, caractérisé par son double alignement de pins parasols. Il est desservi par un giratoire « provisoire » devant être réaménagé dans le cadre du projet de « sécurisation entre le péage Nord et Salses » (projet CD 66) comprenant aussi la réalisation d'une voie latérale avec un circuit cyclable à l'ouest de la chaussée.

Le secteur d'étude est accessible par le giratoire au droit du pôle vinicole sur la RD900.

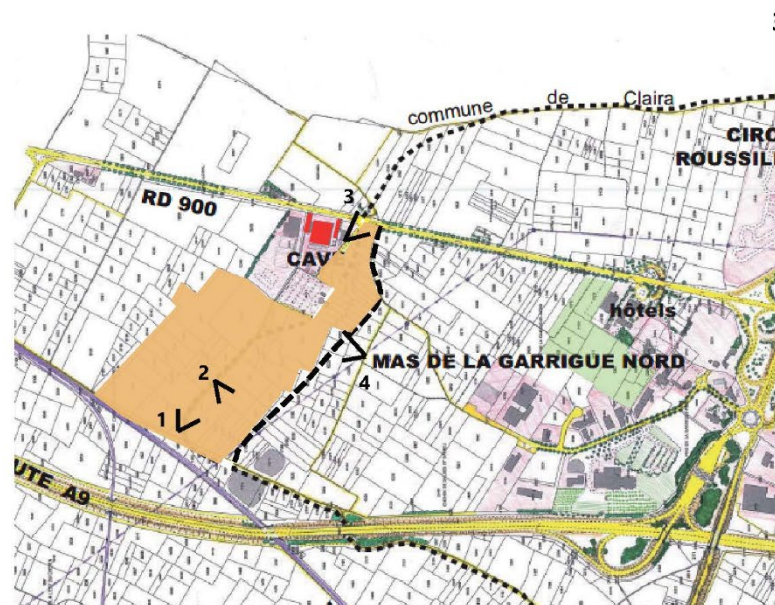
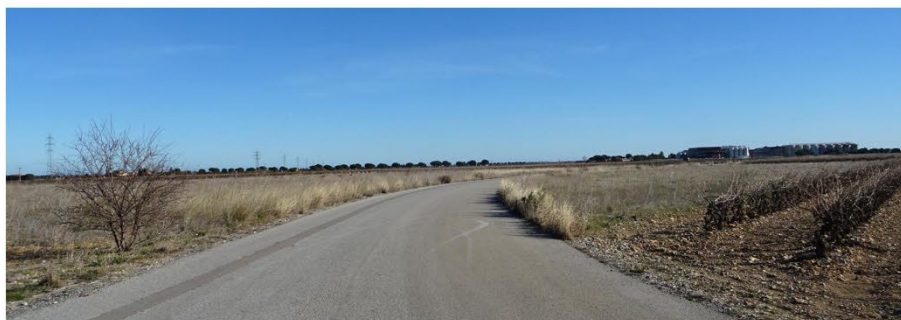
Une ligne haute tension, aux pylônes particulièrement notables dans ce site ouvert, est présente en bordure sud.

COMMUNE DE RIVESALTES

Secteur concerné par la mise en compatibilité :
« Établissement pénitentiaire »

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

ÉTAT DES LIEUX
ASPECTS DU SITE



3

1. Vue de l'ancien chemin de Salses vers le pôle vinicole.



2. La partie Sud du site depuis l'ancien chemin de Slases composée de vignes. A droite la voie ferrée et au fond l'autoroute A9.



3. Carrefour giratoire du pôle vinicole sur la RD900.

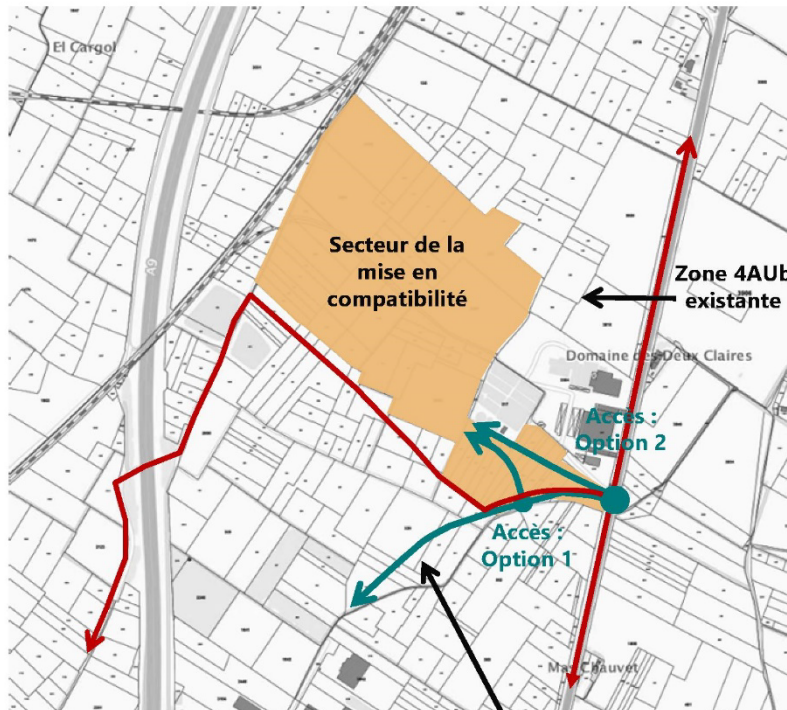


4. Vue sur les parcelles de vignes. A droite le pôle vinicole.

**Secteur concerné par la mise en compatibilité :
« Établissement pénitentiaire »**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

**PRINCIPES DES ORIENTATIONS
D'AMENAGEMENT**



— Piste cyclable en projet.

Zone 4AUB existante

Le secteur concerné par la mise en compatibilité s'étend vers le nord dans la continuité de l'extension de la zone d'activité du Mas de la Garrigue Nord entre la voie ferrée à l'ouest et le pôle vinicole à l'est.
Ce projet s'articule en continuité des grands principes d'aménagement de la zone 4 AUB actuelle.

- Desserte principale depuis le projet de réaménagement du giratoire du pôle vinicole sur la RD 900, affirmant l'Entrée nord-est de Rivesaltes.
- Traitement paysager des franges est et nord en transition de l'espace rural.

L'accès à l'établissement se fera par la RD900 à l'est. Il sera accompagné de cheminements doux (piétons et cycles).











Une voirie structurante est envisagée d'être créée dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités du Mas de la Garrigue Nord depuis le carrefour du pôle vinicole sur la RD 900 et permettant de relier la rue Alfred Sauvy au sud.
Cette voie pourrait éventuellement permettre de desservir l'établissement pénitentiaire.

La frange est du secteur concerné par le projet sera l'objet d'aménagements paysagers. La frange nord qui constituera une interface urbaine et rurale sera également qualifiée par des aménagements paysagers.

**Secteur concerné par la mise en compatibilité :
« Établissement pénitentiaire »**

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

**ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT**

-  Périmètre OAP
-  Établissement pénitentiaire (localisation indicative)
-  Voie d'accès – Option 1 (localisation indicative) par la voirie structurante de l'extension de la zone d'activités du Mas de la Garrigue Nord
-  Voie d'accès – Option 2 (localisation indicative) à partir du giratoire de la RD900
-  Cheminement doux
-  Rétablissement du Chemin de Salses (localisation indicative)
-  Maintien des accès aux parcelles agricoles
-  Traitement architectural ou paysager des limites de l'établissement pénitentiaire
-  Frange urbaine et rurale
-  Aire de stationnement perméable avec espace de retournement, distinction usagers / livraisons



COMMUNE DE RIVESALTES



REVISION SIMPLIFIEE N°2 ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

ETUDE PAYSAGERE

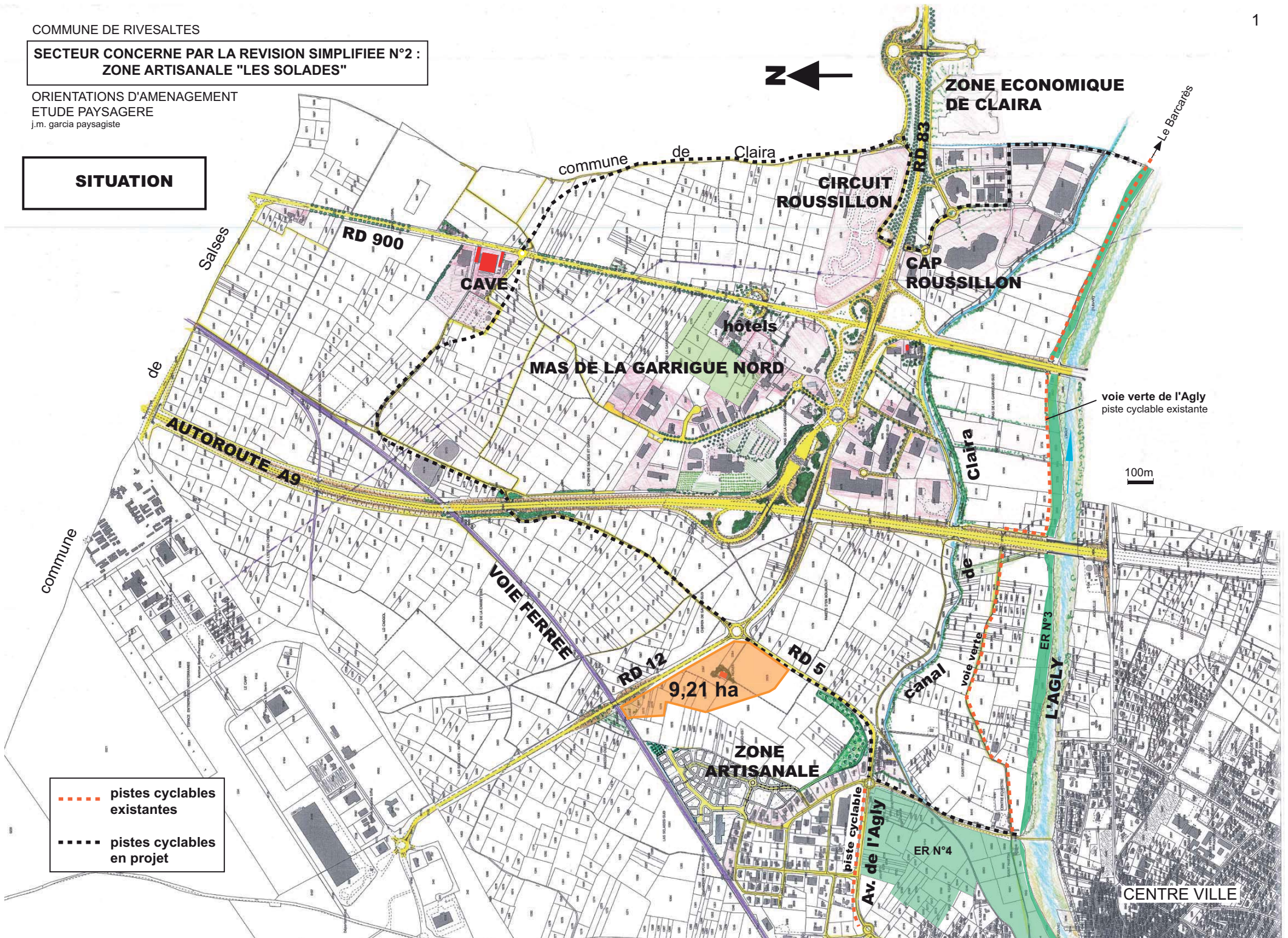
Jean-Marie GARCIA - Paysagiste Urbaniste
1, esplanade de la Bastide 66100 PERPIGNAN

mai 2012

SECTEUR CONCERNE PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°2 :
ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

SITUATION



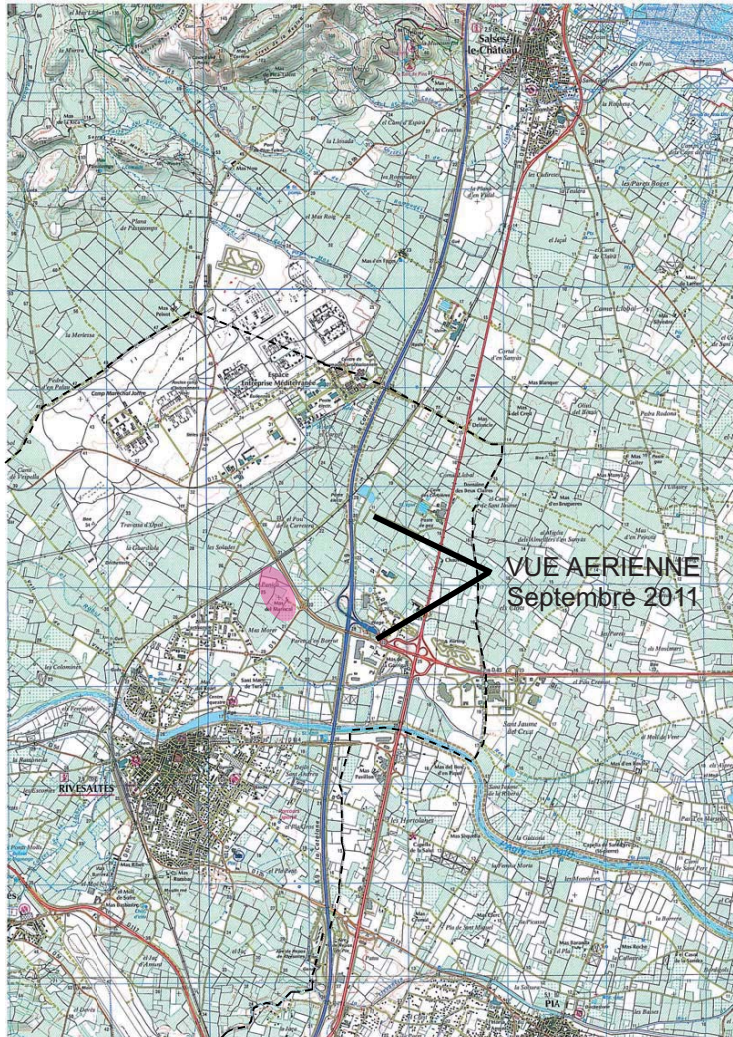
- pistes cyclables existantes
- pistes cyclables en projet

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°2
ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ETAT DES LIEUX
CARACTERISTIQUES**

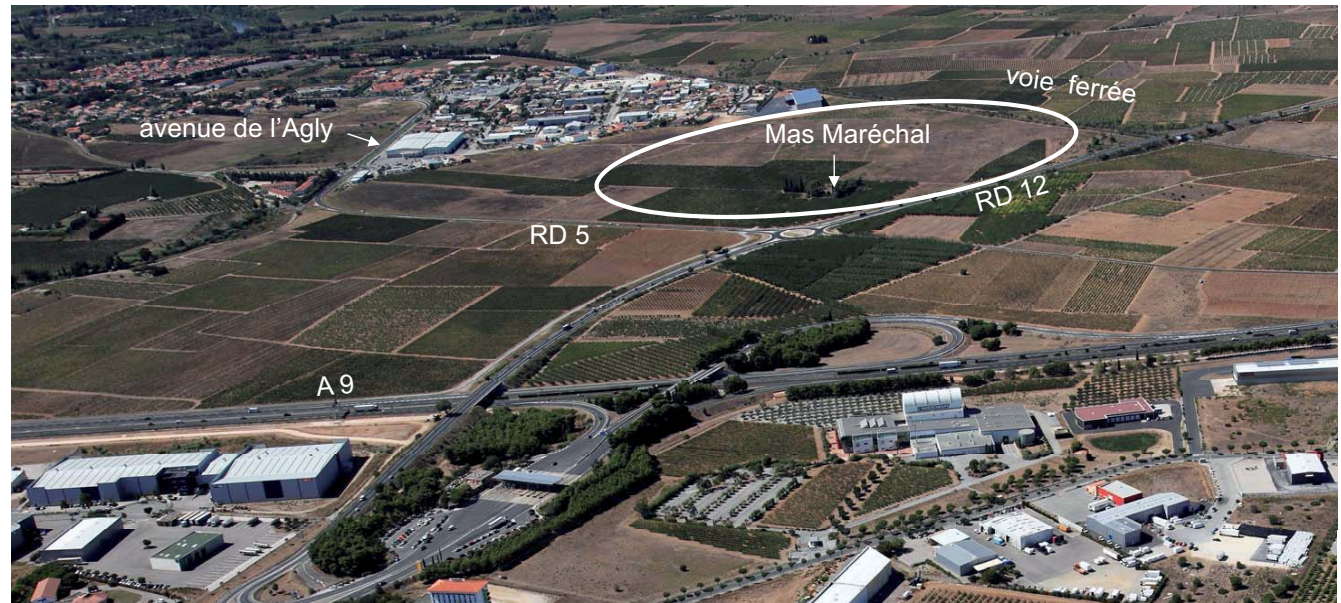


Au delà du périmètre des terrains concernés par la révision, l'étude paysagère prend en compte le site dans lequel ils s'inscrivent. Le secteur d'étude fait partie du site Nord Est de la commune, en rive gauche du fleuve Agly.

Il est caractérisé par une trame extrêmement resserrée de voies de communication importantes (autoroute, RD 900, RD 83, RD 12, voie ferrée) qui compartimentent l'espace avec des linéaires de remblais, de grands échangeurs dénivelés, de nombreux ouvrages de franchissement, de fortes sections d'alignements d'arbres et qui découpe ce site en une succession de « quartiers » en grande partie composés de bâtiments d'activités implantés entre le canal de Clairra (parallèle à l'Agly) et les abords Sud de la grande cave coopérative en bordure de la RD 900.

Le secteur se situe sur le Crest, territoire plat où prédominent les vignes et les friches viticoles engendrant le cadre d'un vaste espace ouvert où la moindre structure arborée se distingue (arbres isolés, « parcs » et alignements d'arbres des mas et des villas isolées, sections de haies de cyprès en brise vent,...)

Il est à noter l'importance que revêtent pour le grand paysage, les boisements de pins de l'autoroute (dont celui du péage Nord), les alignements de pins parasols de la RD 900 et ceux, plus récents, de la RD 83.



La zone artisanale « Les Solades » se situe en continuité Nord de l'agglomération.

Les terrains concernés par la révision simplifiée n°2 sont nettement délimités du Nord Ouest au Sud Est, successivement par la voie ferrée, la RD 12 et la RD 5.

La zone artisanale, en cours d'évolution (ZAE « Le Panisso ») le long de la voie ferrée et bassin de rétention le long de la RD 5) est desservie par le carrefour avec l'avenue de l'Agly symbolisant actuellement l'Entrée de l'agglomération et récemment aménagée avec notamment une piste cyclable en liaison avec le centre ville.

A proximité du carrefour RD12/RD 5, un élément patrimonial se remarque, constitué d'un mas isolé ceinturé d'un « parc » à la silhouette très caractéristique, au Sud du secteur agricole de l'ancien chemin de Salses (vignes, vergers) : Le Mas Maréchal » dont le boisement est classé.

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°2
ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"**

 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
 ETUDE PAYSAGERE
 j.m. garcia paysagiste

**ETAT DES LIEUX
ASPECTS DU SITE**


1 La RD 5 - Bassin de rétention de la zone artisanale récemment réalisé, en cours de plantation



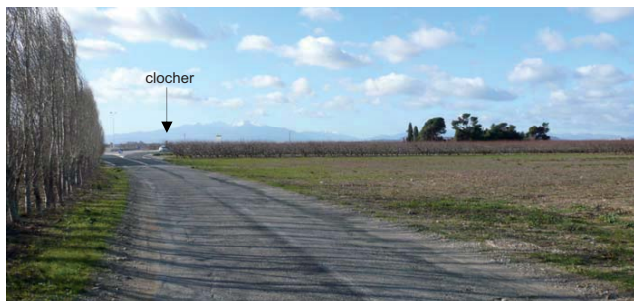
2 La RD 5 - Entrée de Ville marquée par le carrefour d'accès à la zone artisanale. A droite, l'origine de la piste cyclable vers le centre ville



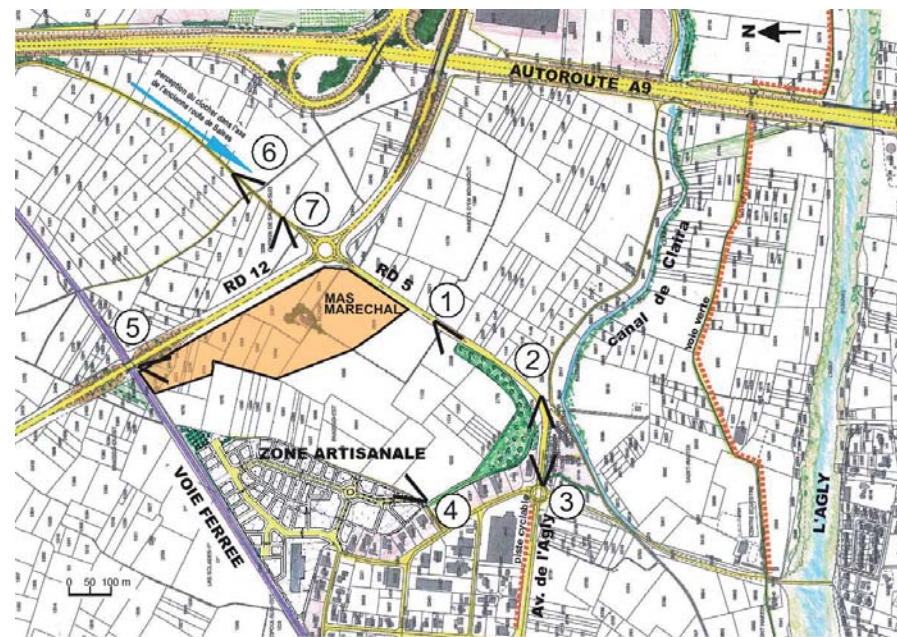
3 La RD 5 en sortie d'agglomération - Origine actuelle de la piste cyclable le long de la zone artisanale et l'emprise de son prolongement vers le nord



5 La RD 12 - Vue depuis l'ouvrage de franchissement de la voie ferrée. Bosquet de pins, oliviers,... En fond, le « parc » du Mas Maréchal



6 Vue depuis l'ancienne route de Salses, dans l'axe du clocher de Rivesaltes. Au lointain, le massif du Canigou. A droite, la silhouette du « parc » du Mas Maréchal



4 La ZAE « le Panisso » quartier de la zone artisanale en cours de réalisation



7 Depuis les abords du carrefour RD12/RD5 Le « parc » du Mas Maréchal (pins, cyprès,...) souligné par un verger

COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°2
ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"**

 ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
 ETUDE PAYSAGERE
 j.m. garcia paysagiste

**PRINCIPES DES ORIENTATIONS
GENERALES D'AMENAGEMENT**

Le secteur concerné par la révision simplifiée N°2 de la zone artisanale « Les Solades » est bien délimité par la RD 12 et la RD 5 en Entrée d'agglomération.

Ce projet s'articule en continuité des grands principes d'aménagement de la zone 4 AUa actuelle :

- Nouvelle desserte depuis le projet de carrefour sur la RD 5
- Traitement paysager des franges de la RD 12 et de la RD 5 en Entrée de ville

Une voie structurante de desserte de la zone 4 AUa actuelle sera créée à partir du projet d'un carrefour giratoire sur la RD5 (emplacement réservé n°35 au PLU de la commune).

Elle sera en liaison directe avec la voirie de la ZAE « Le Panisso » en cours de réalisation et donc de l'ensemble de la zone artisanale, lui procurant ainsi un nouvel accès sécurisé.

La piste cyclable de l'avenue de l'Agly en provenance du centre ville sera prolongée le long de la RD 5.

Il est prévu, à terme, sa continuité vers le Nord, par l'intermédiaire de l'ancienne route de Salses qui franchit l'autoroute par un large ouvrage inférieur, rejoignant les abords du quartier d'activités du Mas de la Garrigue et les abords de la Cave coopérative le long de la RD 900.

Pour la sécurisation de cette section de la RD 900, entre le péage Nord et Salses, le Conseil Général des Pyrénées Orientales a prévu la création d'une voie latérale support d'un circuit cyclable.

Au droit du carrefour d'accès actuel à la zone artisanale, la Commune a le projet de création d'une liaison entre la piste cyclable de l'avenue de l'Agly et la Voie Verte le long du fleuve, en direction de Le Barcarès, et pouvant donc relier le quartier commercial de Cap Roussillon.

Traitement des franges :

L'importance de la situation du site en « Entrée d'agglomération », la présence du Mas Maréchal et de son boisement classé ont déterminé le projet de traitement paysager de larges franges.

(35 m de large depuis l'emprise de la RD 5 et de la RD 12).

- le long de la RD 5, de part et d'autre du futur carrefour, s'étireront **les bassins de rétention** en pentes douces et arborés, accompagnés par le projet de piste cyclable et circuit piétonnier.
- Le long de la RD 12 ainsi qu'aux abords du carrefour RD12/RD5, il est prévu de planter ou de compléter les structures de vergers afin de conserver la « mise en scène » du Mas Maréchal.
- Le long de la voie ferrée, en continuité des bosquets de pins prévus dans le cadre de la ZAE « Le Panisso » en cours de réalisation, il est prévu la création d'un grand boisement dans l'angle Nord du site, au droit de l'ouvrage RD12/voie ferrée.

SECTEUR DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°2

ZONE 4 AUa EXISTANTE AU PLU

— pistes cyclables actuelles et en projet


COMMUNE DE RIVESALTES

**REVISION SIMPLIFIEE N°2 :
ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
DES TERRAINS CONCERNES
PAR LA REVISION SIMPLIFIEE N°2**


PLANTATIONS D'ARBRES A CREER


PROJET DE BOISEMENT
aux abords de l'ouvrage RD 12/voie ferrée


SECTEUR RESERVE
A L'ACTIVITE AGRICOLE
ET AUX ACTIVITES DERIVEES
(vente de produits du terroir...)


PRINCIPE DE DESSERTES
DEPUIS LA ZONE 4 AUa ACTUELLE

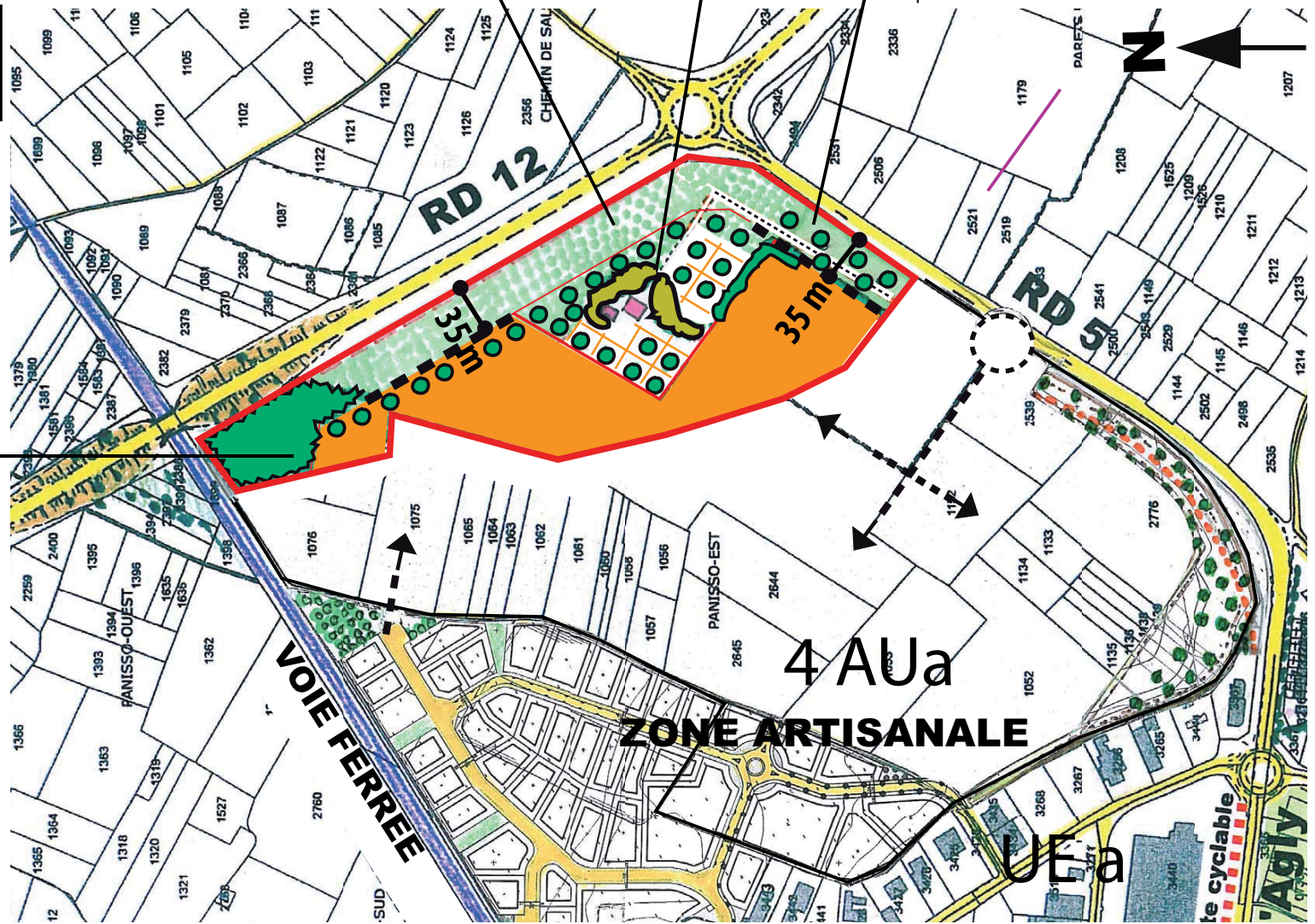
**TRAITEMENT PAYSAGER
LE LONG DE LA RD 12**

(sur 35 m de large depuis
le bord de l'emprise de la RD 12)
plantation de vergers

**BOISEMENT CLASSE
DU MAS MARECHAL**

**TRAITEMENT PAYSAGER
DES ABORDS DE LA RD 5**

(sur 35 m de large depuis le bord
de l'emprise de la RD 5)
bassins de rétention paysager -
prolongement de la piste cyclable -
plantations



4 AUa

ZONE ARTISANALE

UEa

te cyclable
Agly

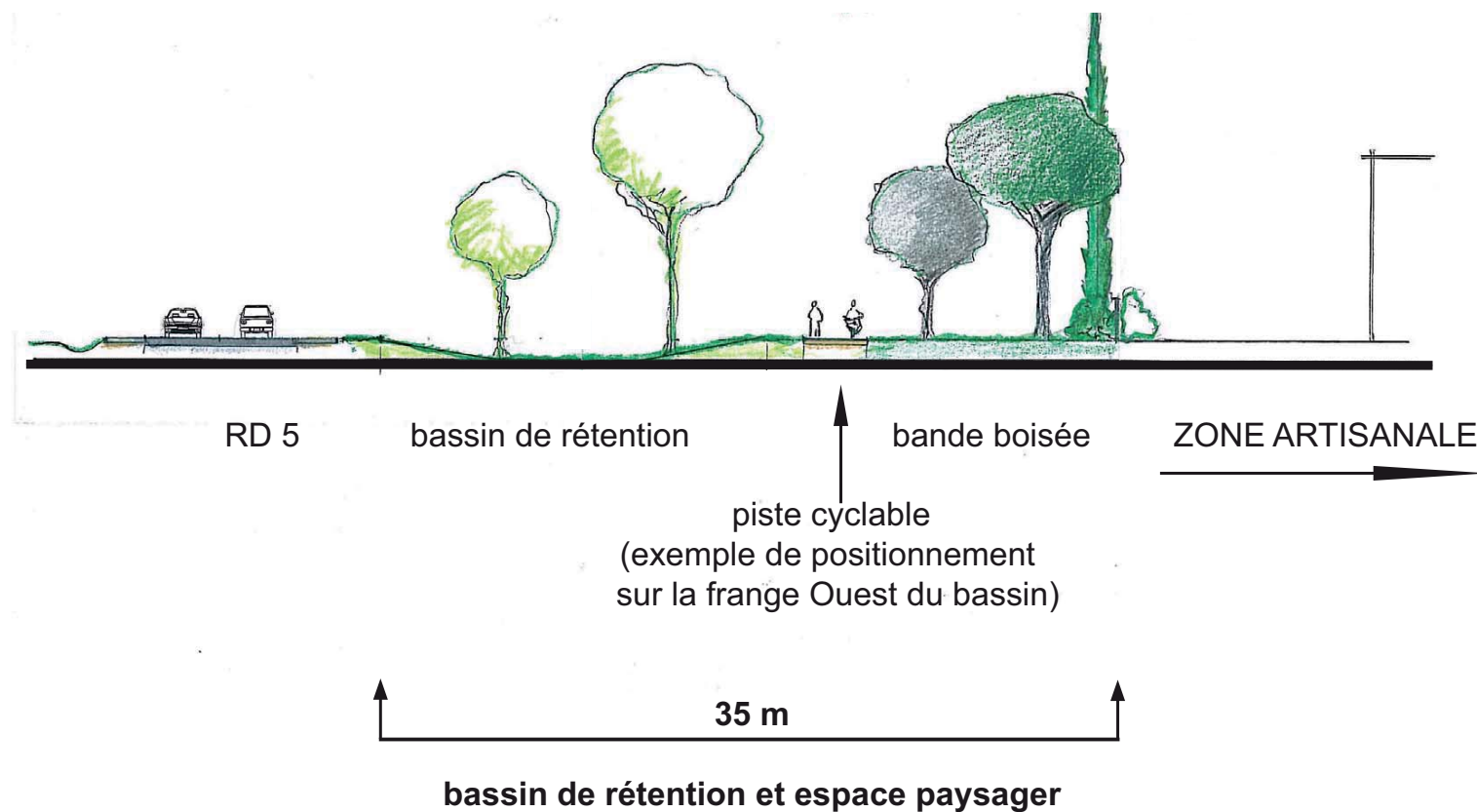
COMMUNE DE RIVESALTES

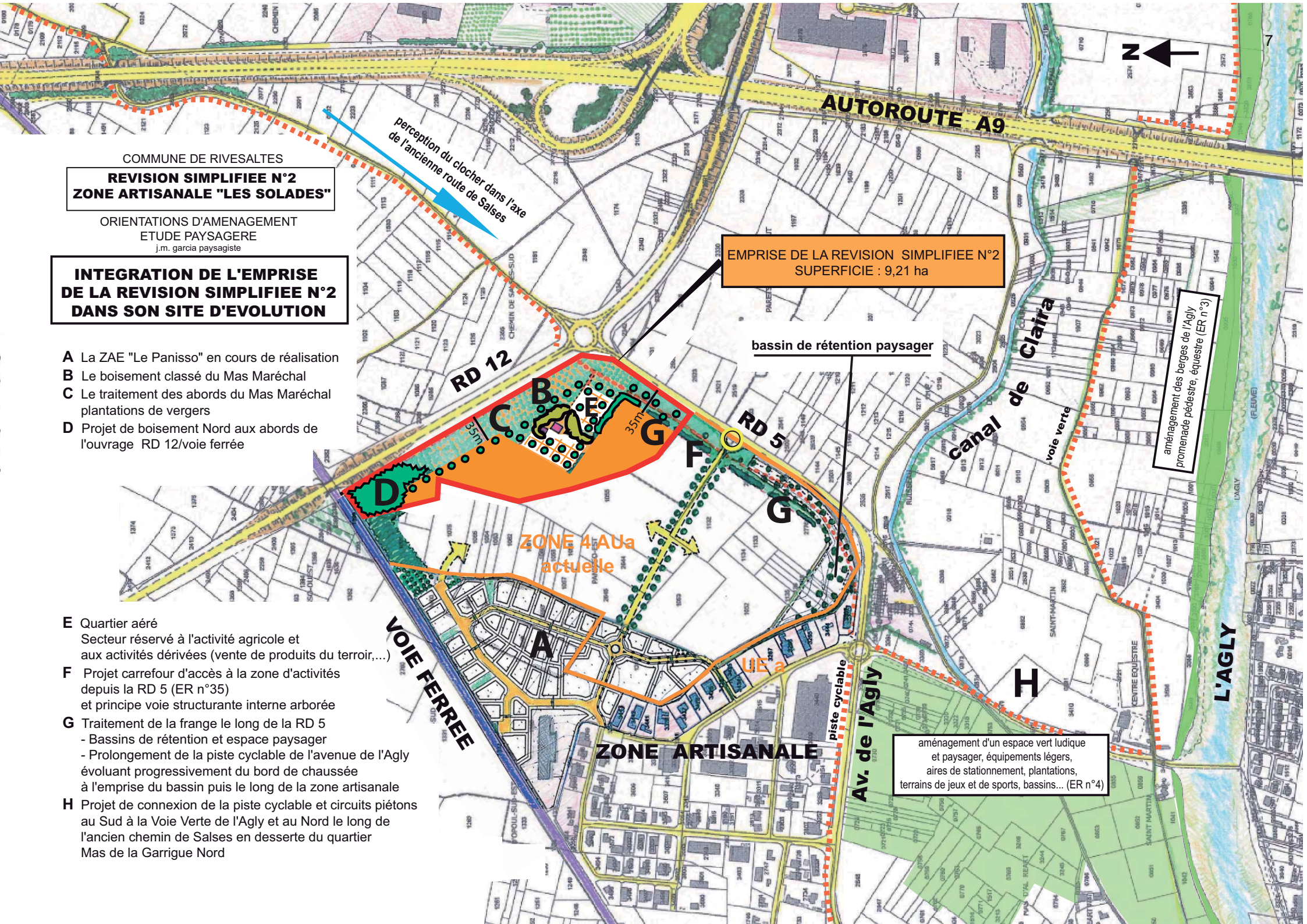
**REVISION SIMPLIFIEE N°2
ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

RD 5 - PRINCIPE ENTREE DE VILLE

NOTA : en prolongement de celle existante sur l'avenue de l'Agly, la piste cyclable évoluera progressivement du bord de chaussée à l'emprise du bassin puis le long de la zone artisanale jusqu' aux abords du Mas Maréchal





COMMUNE DE RIVESALTES
REVISION SIMPLIFIEE N°2
ZONE ARTISANALE "LES SOLADES"

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ETUDE PAYSAGERE
j.m. garcia paysagiste

**INTEGRATION DE L'EMPRISE
DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°2
DANS SON SITE D'EVOLUTION**

- A La ZAE "Le Panisso" en cours de réalisation
- B Le boisement classé du Mas Maréchal
- C Le traitement des abords du Mas Maréchal plantations de vergers
- D Projet de boisement Nord aux abords de l'ouvrage RD 12/voie ferrée

EMPRISE DE LA REVISION SIMPLIFIEE N°2
SUPERFICIE : 9,21 ha

bassin de rétention paysager

canal de Claira

voie verte

aménagement des berges de l'Agly
promenade pédestre, équestre (ER n°3)

ZONE 4AUa
actuelle

- E Quartier aéré
Secteur réservé à l'activité agricole et aux activités dérivées (vente de produits du terroir,...)
- F Projet carrefour d'accès à la zone d'activités depuis la RD 5 (ER n°35) et principe voie structurante interne arborée
- G Traitement de la frange le long de la RD 5
- Bassins de rétention et espace paysager
- Prolongement de la piste cyclable de l'avenue de l'Agly évoluant progressivement du bord de chaussée à l'emprise du bassin puis le long de la zone artisanale
- H Projet de connexion de la piste cyclable et circuits piétons au Sud à la Voie Verte de l'Agly et au Nord le long de l'ancien chemin de Salses en desserte du quartier Mas de la Garrigue Nord

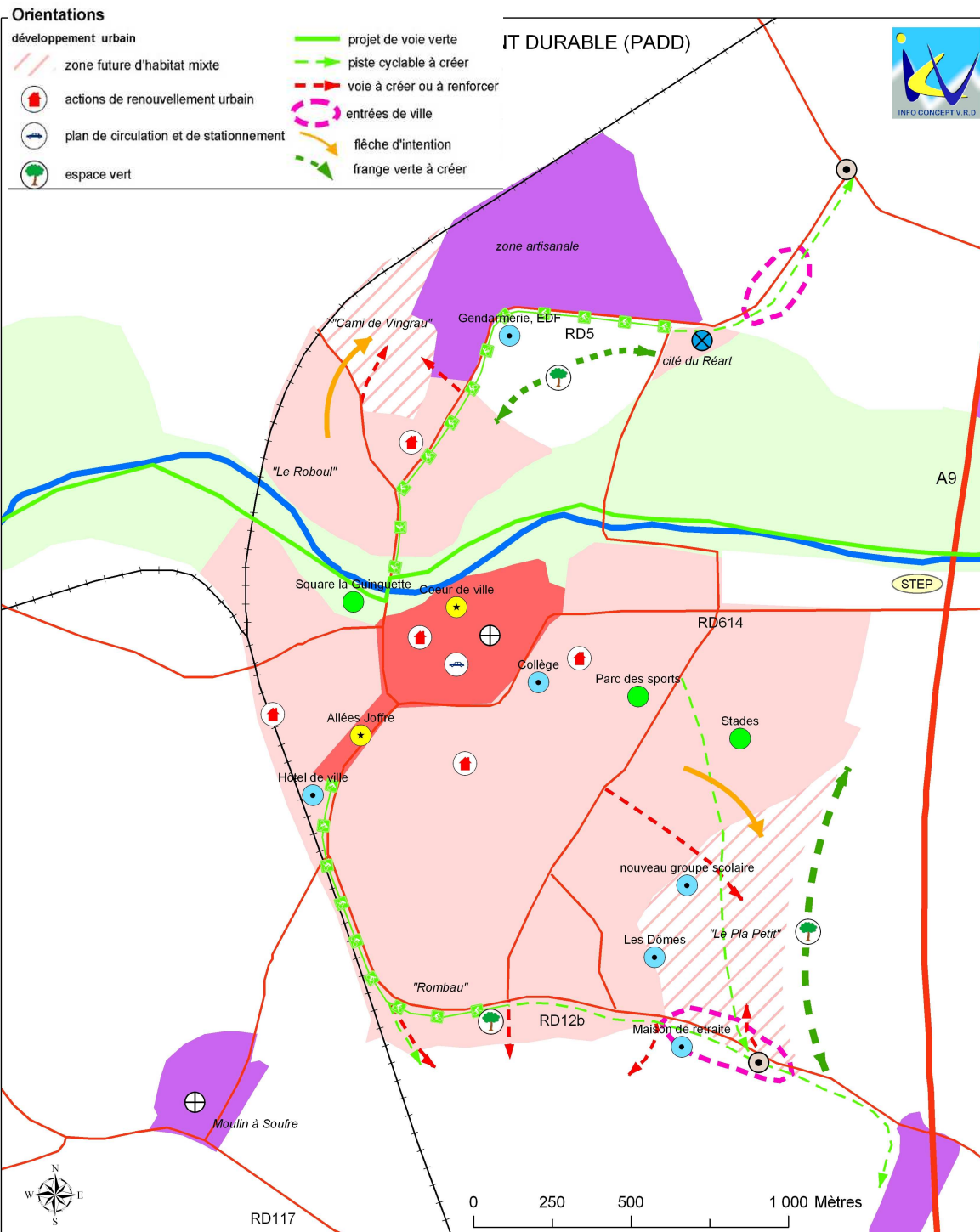
aménagement d'un espace vert ludique et paysager, équipements légers, aires de stationnement, plantations, terrains de jeux et de sports, bassins... (ER n°4)

VOIE FERREE

ZONE ARTISANALE

piste cyclable
Av. de l'Agly

L'AGLY



Bilan :

*Un rééquilibrage spatial
du développement
urbain*

*Un projet de territoire
respectueux des
principes de la loi SRU*

*Environ 39 hectares pour la création
de 2 quartiers à vocation principale
d'habitat (1500 habitants à terme)*

*Environ 100 hectares pour le
développement de zones
spécialisées pour les activités*

*Près de 40 hectares vulnérables au
risque d'inondation lié à l'Agly
supprimés des zones à urbaniser.*